

100 ans au service des maires



RAPPORT ANNUEL 2006 2007



5 *Editorial de Jacques Pélissard, Président de l'AMF*

CHAPITRE I

L'AMF EN ACTION

7 *Présentation par le Secrétaire général, André Laignel*

8 **Finances locales** Pour un vrai débat avec l'Etat

10 **Cohésion sociale** Un enjeu majeur pour les maires

14 **Administration et gestion communales** Adapter les moyens et limiter les charges

16 **Qualité et cadre de vie** Soutenir l'action des maires au quotidien

18 **Environnement et développement durable** Le maire, un acteur premier

20 **Europe** L'AMF conforte sa présence et son action à Bruxelles

22 **Intercommunalité** *Présentation par Jacqueline Gourault, 1^{re} Vice-présidente de l'AMF*

23 **Intercommunalité** L'AMF prépare l'avenir

24 **Centenaire 1907-2007**, cent ans au service des maires

CHAPITRE II

LA VIE DU RÉSEAU

27 **L'AMF: une organisation au service des maires** Une force de proposition et de représentation

31 **Les associations départementales** Un réseau efficace

34 **Des services spécifiques** Mairie 2000 et Fonpel

36 **Information et communication** Des outils diversifiés

CHAPITRE III

LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

39 *Présentation par le Trésorier général, Michel Charasse*

40 **Rapport général du Commissaire aux Comptes**

41 **Les grandes masses: bilan au 31 décembre 2006**

LE TROMBINOSCOPE

42 **Le Bureau de l'AMF**

43 **Le comité directeur**

44 **Les présidents d'associations départementales**

46 **L'organigramme des services**

Porter haut et clair la voix des maires



Jacques PÉLISSARD
Maire de Lons-le-Saunier (39)
Président de l'AMF

C'est un Congrès pas tout à fait comme les autres que cette 90^e édition. Année du Centenaire de notre Association, dernière année de notre mandat, année marquée enfin par une élection présidentielle et le début d'une nouvelle législature... 2007 n'est pas un millésime ordinaire. Cette conjonction exceptionnelle donne à notre rencontre une dimension particulière et, en ouvrant ce rapport d'activité, je voudrais adresser un triple message que m'inspirent les circonstances.

Mon premier message, je l'adresse tout naturellement à l'ensemble des maires de France.

Qu'il me soit permis de leur dire, en cette année du Centenaire, que l'anniversaire que nous fêtons est pour notre Association l'occasion de rendre à tous les maires un hommage solennel, qui mette en lumière leurs multiples rôles de médiateur, fédérateur, conseiller ou encore porteur de projets d'avenir.

Les diverses manifestations organisées pour marquer cet événement, n'ont d'autre but que d'expliquer, par exemple, l'engagement quotidien et souvent méconnu, d'hommes et de femmes au service de leurs concitoyens, qui sont les gardiens vigilants du lien social. Cent ans après sa création, l'AMF s'engage auprès de tous les maires à rester fidèle à ses principes fondateurs en apportant un appui toujours plus concret aux élus et plus largement en s'attachant à défendre et promouvoir les libertés locales.

Mon second message sera pour nos concitoyens : ils sont au cœur de nos préoccupations et au centre de ce Congrès.

Au moment où notre mandat s'achève, à l'heure des bilans et des propositions, nous

voulons partir de leurs attentes et déterminer comment l'AMF peut aider les maires à mieux y répondre.

C'est à l'ensemble de nos concitoyens que ce rapport est dédié. Je souhaiterais qu'ils prennent la mesure de l'engagement des maires à leur service mais aussi qu'ils prennent conscience de leurs devoirs à l'égard de leur commune. C'est à cette seule condition que maires et citoyens pourront construire ensemble, comme le proclame le thème de notre Congrès.

Mon dernier message est destiné au Gouvernement.

L'AMF a pour vocation de relayer les préoccupations des maires et de porter haut et clair leur voix auprès des différentes instances de l'Etat. Si je devais citer un seul exemple de cet état d'esprit, j'évoquerais à l'évidence celui des finances et de la fiscalité locale, où se concentrent nos inquiétudes les plus vives. Je tiens à redire solennellement, ici, que l'objectif d'une meilleure maîtrise des dépenses publiques, auquel souscrit l'AMF, doit être traité de pair avec la maîtrise des charges imposées aux collectivités. J'appelle le gouvernement à une véritable remise à plat des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales qui s'inscrive dans une réforme de fond de la fiscalité locale, en mesure de restaurer l'autonomie fiscale des communes et de permettre une meilleure péréquation, de leur garantir des ressources claires, lisibles et pérennes assurant le développement de leurs projets de territoire.

Depuis un siècle, notre Association réunit l'ensemble des maires et s'impose grâce à sa cohésion, comme une force de proposition dont le crédit est reconnu. C'est cette unité que je veux saluer aujourd'hui. C'est cette volonté résolument fédératrice, prospective et offensive que je veux aussi réaffirmer pour demain.



Année du Centenaire, année de tous les dangers ?



L'AMFENACTION



André LAIGNEL

Maire d'Issoudun (37)
Secrétaire général de l'AMF

Notre 90^e Congrès s'annonce comme tout à fait exceptionnel; exceptionnel parce qu'il est celui du centenaire de l'Association des maires de France; exceptionnel parce qu'il clôt la mandature municipale et donc, pour beaucoup de maires, sera le dernier. Le thème retenu : « Maire et Citoyens : construire ensemble », est au cœur de nos préoccupations. Face à des citoyens de plus en plus exigeants, comment dépasser les seules demandes quotidiennes et personnelles pour nous inscrire dans une logique d'intérêt général ? Comment instaurer une démarche réellement partenariale ? Avons-nous les moyens de répondre aux ambitions collectives et aux aspirations individuelles, de les fonder dans une ambition commune ?

Sur ce dernier point, l'actualité ne nous rassure pas.

Nous avons le sentiment que cette année du Centenaire pourrait bien être aussi celle de tous les dangers !

Le Président de la République annonce la suppression pure et simple de la taxe professionnelle pour 2009 ! Le Premier ministre proclame, dès 2008, la fin du contrat de croissance et solidarité qui garantissait l'évolution des dotations dues aux collectivités territoriales. Tout cela, malheureusement, sans aucune information ni concertation préalable.

On a clairement le sentiment que le gouvernement entend faire payer une part de ses cadeaux fiscaux aux plus aisés (baisse de l'impôt sur la fortune, fiscalité des dividendes...) par les collectivités locales, les finances de celles-ci n'étant plus qu'une variable d'ajustement du budget de l'Etat.

Des charges nouvelles, des dotations gelées

Mais alors que les moyens vont considérablement et injustement baisser, il ne se passe pas de semaine sans que des charges directes ou indirectes ne viennent alourdir la barque de nos gestions communales ou intercommunales : action sociale, logement, prévention de la délinquance, loi sur l'eau, environnement en général. Nous sommes au bout du supportable.

C'est en réalité notre autonomie financière, et donc la libre administration de nos collectivités — pourtant garanties par la Constitution — qui sont menacées.

La vivacité de nos espérances

Notre Congrès doit être l'occasion de dire fortement nos inquiétudes mais aussi notre refus d'être les boucs émissaires des maux quotidiens de nos concitoyens, alors qu'en nous affaiblissant, c'est le tissu même de notre société que l'on déchire. C'est parce que nous avons la claire connaissance des attentes des Françaises et des Français et le sens de nos responsabilités, que nous avons des exigences et que nous lançons ce cri d'alarme pour que, partout, soient préservées la présence et l'efficacité de nos services publics locaux.

Chers collègues, venez nombreux à notre Congrès du Centenaire, venez dire la vivacité de nos espérances et la force de notre combat au service de nos communes.



Pour un vrai débat avec l'Etat

Réformer un système fiscal local à bout de souffle pour rétablir l'autonomie des collectivités locales, remettre à plat les relations financières avec l'Etat dans l'objectif de les refonder sur un partenariat loyal et équilibré... Voilà les deux objectifs principaux de l'AMF.

□ L'INCONTOURNABLE RÉFORME DU SYSTÈME FISCAL LOCAL

Pour alimenter la nécessaire concertation avec l'Etat, Jacques Pélissard et le Bureau de l'AMF, en liaison avec l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'Association des régions de France (ARF), ont affiné leurs propositions pour une réforme raisonnée de la fiscalité directe locale.

Avec le concours éclairé et actif de sa commission des finances, animée par Philippe Laurent et Pascal Buchet, le Bureau de l'AMF a su dégager, sur ces deux importants dossiers, des orientations réalistes pour l'avenir. Convaincue que seul le rétablissement de l'autonomie fiscale est, en dernier ressort, de nature à assurer des ressources claires, lisibles et pérennes aux collectivités locales, l'AMF s'est attachée, en étroite liaison avec ses homologues, à définir les conditions d'une mise en œuvre opérationnelle du rapport du Conseil économique et social (CES) du 12 décembre 2006 intitulé « Fiscalité et finances publiques locales : à la recherche d'une nouvelle donne ».

□ *Lier l'évolution des dotations à la maîtrise des charges imposées par l'Etat*



Les trois associations ont en effet considéré que ce rapport, qu'elles avaient sollicité, constituait une base de travail solide et méritait d'être soumis au préalable à un groupe de travail commun, chargé de définir les objectifs à rechercher et de formuler des propositions précises et convergentes. Quatre axes de travail ont été retenus, portant sur l'évolution des assiettes fiscales (rénovation ou/et prise en compte de nouvelles activités), sur le schéma de redistribution des impôts par type de collectivité, sur la répartition d'impôts nationaux entre l'Etat et les collectivités locales et sur la recherche d'une meilleure équité pour une péréquation renforcée. Des positions convergentes ont pu être dégagées avec l'aide d'experts, constituant autant de préalables pour une réforme d'ensemble et cohérente du système actuel qui renforce l'autonomie fiscale. La fiscalité locale doit être plus lisible et plus équitable

pour le citoyen, et plus responsabilisante pour les décideurs locaux.

Favorables à une suppression de l'intervention de l'Etat, qui assure plus du tiers de la fiscalité directe locale, et donc à celle des dégrèvements fiscaux, les trois associations ne souscrivent pas à la conséquence qui en est tirée par le rapport du CES, à savoir une augmentation des dotations de l'Etat, et envisagent plutôt l'attribution ou le partage d'un impôt national.

De façon générale, elles privilégient la formule d'impôts locaux adossés à des impôts nationaux existants et considèrent qu'elle ne doit pas entraîner une hausse de la pression fiscale globale. Elles se prononcent pour le maintien de la répartition actuelle entre les ménages et les entreprises.

Les communes ne participeront plus au bouclier fiscal

L'AMF n'avait pas obtenu, l'an dernier, que l'Etat assume intégralement la charge de la restitution aux contribuables bénéficiaires du bouclier fiscal et un prélèvement sur la DGF avait été prévu, au prorata des impôts déclenchant le franchissement du seuil de ce bouclier.

Elle vient de trouver satisfaction avec la loi « travail, emploi et pouvoir d'achat » votée le 1^{er} août, qui prévoit que, désormais, la restitution sera totalement prise en charge par l'Etat (elle était estimée à environ 75 millions d'euros).

Le maintien en l'état du dégrèvement de la taxe d'habitation

Sur proposition de l'AMF, et pour maintenir le montant des dégrèvements accordés, la loi « travail, emploi et pouvoir d'achat » a réduit de 4,30 % à 3,44 % le taux applicable au revenu de référence.

La prise en compte des revenus dans l'impôt local leur paraît devoir être recherchée. S'agissant du renforcement de la péréquation, celle-ci devrait être, à leurs yeux, financée par des ressources existantes, mais sans toutefois écarter a priori d'autres pistes, en fonction des orientations qui présideraient à l'adoption de nouvelles assiettes fiscales. Le Bureau a souscrit globalement à ces premières propositions, en insistant sur la nécessité d'une réforme d'ensemble, globale et non sectorielle de tel ou tel impôt local, et en souscrivant à l'idée d'un projet de loi organique qui fixerait les principes d'une répartition du produit fiscal national. Le rapport définitif devrait être présenté aux pouvoirs publics aux congrès respectifs des trois associations avant la fin de l'année 2007. Loin d'être exclusive, cette démarche pour une réforme d'ensemble du système fiscal local devra s'inscrire dans une perspective plus large, embrassant les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

□ REFONDER LES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Bien que l'origine des déficits et de l'endettement publics ne puisse être recherchée — ou très partiellement — du côté des collectivités locales, l'AMF ne peut que partager l'objectif gouvernemental de parvenir durablement à une meilleure maîtrise de la dépense publique. On ne saurait pour autant atteindre cet objectif partagé par des mesures unilatérales de l'Etat, qui imposerait seulement des contraintes aux collectivités locales, affectant par exemple l'évolution des concours financiers, garantie jusqu'ici par un contrat.

Cette position, exprimée avec force au sein de la Conférence nationale des finances publiques, a permis à l'AMF d'obtenir pour 2007 le maintien de cette garantie. Elle vaut a fortiori pour l'avenir des dotations de l'Etat, qui pourraient ne plus être indexées sur l'évolution du PIB.

L'AMF a clairement indiqué à François Fillon, Premier ministre, la nécessité de lier la maîtrise des finances publiques et ses conséquences pour les collectivités locales à une réelle protection de celles-ci contre les effets induits et non compensés des décisions de l'Etat sur les finances locales. Cette articulation à construire suppose une véritable concertation qui devrait se dérouler dans la nouvelle enceinte propo-

□ *Conférence nationale des exécutifs : première réunion le 4 octobre 2007*

sée par le Premier ministre : la Conférence nationale des exécutifs. Cette conférence devrait être le lieu de concertation privilégié entre les exécutifs de l'Etat et ceux des collectivités territoriales. Y seront notamment débattus les thèmes suivants : la réforme de la fiscalité locale, l'association des collectivités à l'élaboration des normes qui les concernent, ainsi qu'à la préparation de la présidence française de l'Union européenne. Pour 2008, l'AMF souhaite que les décisions que le gouvernement pourrait être conduit à prendre en matière de dotations ne créent pas de déséquilibres financiers pour les communes.



L'actualisation de l'indice des prix des dépenses communales

Le « panier du maire », indice spécifique mesurant l'inflation constatée pour les collectivités locales et élaboré conjointement par l'AMF et Dexia-Crédit local, fait apparaître une progression de 3,90 % en 2006 (2,90 % en 2005) alors que l'indice des prix à la consommation a progressé de 1,70 %.



Un enjeu majeur pour les maires

Dans les trois domaines que constituent le logement, la politique de la ville et la prévention de la délinquance, l'éducation et la petite enfance, l'AMF a voulu que les responsabilités du maire soient clairement identifiées et son information mieux assurée. Elle a demandé aussi un accompagnement éducatif et financier accru de la part de l'Etat. Enfin, parce que les services publics participent à la cohésion sociale et territoriale de l'espace rural, l'AMF est particulièrement attentive à ce que la charte des services, dont elle a pris l'initiative, inspire l'action des opérateurs publics et privés.

□ DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

Soutien aux communes vertueuses

Désormais en mesure de conduire une politique locale du logement et de contribuer à la création d'une offre de logement diversifiée et particulièrement de logement social, les maires ont, par l'intermédiaire de leur association nationale, refusé d'assumer la responsabilité de la mise en œuvre du droit au logement opposable dont l'Etat restera le seul garant.

Elle est intervenue tout au long du débat au Parlement, en liaison avec Pierre Jarlier, vice-président de l'AMF, et a voulu éviter que le droit au logement opposable ne conduise à une concentration des bénéficiaires de ce droit dans les communes accueillant la plus grande part des logements sociaux. Elle a même appuyé l'extension du périmètre de l'article 55 de la loi SRU (règle des 20%) aux communes membres d'un EPCI à fiscalité propre de 50 000 habitants.



S'agissant du droit opposable en matière d'hébergement, qui crée de nouvelles obligations pour les communes, elle a souhaité qu'il soit apprécié dans le cadre du bassin de vie.

L'AMF, qui siège au Comité pour le logement des personnes défavorisées et au Comité de suivi de la loi sur le droit au logement opposable, veillera à ce que celui-ci n'évolue pas dans le sens d'une plus grande responsabilité des communes.

Dans un autre registre, et en liaison avec l'Union sociale pour l'habitat, Jacques Pélissard a exprimé son inquiétude devant le risque que constituerait pour la pérennité du financement du logement social la remise en cause du dispositif réservant

à La Poste, aux Caisses d'Épargne et au Crédit mutuel la collecte et la commercialisation des livrets A, alors que doit s'accomplir un gros effort de production de logements sociaux.

□ POLITIQUE DE LA VILLE ET RÉNOVATION URBAINE

Assurer la stabilité des dispositifs

Avec la création des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), qui ont succédé aux contrats de ville, la politique de la ville va pouvoir conjuguer de nouveau l'action sur le bâti et l'action sociale, deux volets indissociables.

Ces contrats répondent globalement aux souhaits de l'AMF dans la mesure où ils sont plus concrets et programmatiques. Assortis de circuits de financement simplifiés (Agence de cohésion sociale), ils portent sur un champ d'action plus limité.

Relais des incertitudes et des inquiétudes des élus engagés dans les contrats de ville et dont les sites n'avaient pas tous été retenus comme objet des CUCS ou n'avaient pas été inscrits à un niveau normal dans une procédure et un financement hiérarchisés, l'AMF a soutenu l'extension du nombre de sites contractualisés, fruit d'une concertation plus forte entre les élus concernés et l'autorité préfectorale. Si bien que le nombre de quartiers éligibles est en définitive supé-



□ Politique de la ville : pour une mobilisation de tous les acteurs

rieur au nombre de quartiers de la période précédente (2 200 contre 1 500) et que l'enveloppe de 1 200 millions d'euros mobilisables en crédits spécifiques sur trois ans est plus élevée (en avril 2007 plus de 490 contrats sont signés).

En juillet, l'AMF a fait part au Premier ministre du souhait des maires que les nouvelles règles du jeu ne soient plus modifiées d'ici 2009 et surtout que les crédits de droit commun soient réellement mobilisés ainsi que ceux des intercommunalités, des régions, des départements et ceux provenant aussi du Fonds social européen.

S'agissant de la rénovation urbaine stricto



sensu, dont le programme national a été prolongé jusqu'en 2013 et devrait concerner 530 quartiers, l'AMF a souhaité que l'engagement de l'Etat (6 milliards d'euros sur dix ans) soit maintenu et entend rester vigilante sur les moyens dont disposera l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

L'AMF participera à la concertation annoncée par Christine Boutin, ministre du Logement et de la ville, et Fadela Amara, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, dans la perspective de l'élaboration du « plan respect et égalité des chances » dont les priorités seront l'emploi et l'insertion des jeunes, l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité des habitants, le désenclavement des quartiers isolés et la réussite éducative.

□ LES SERVICES PUBLICS

Faire prévaloir l'esprit de la Charte

Fondée sur une démarche globale et une concertation préalable et organisée, la Charte sur l'organisation des services publics et au public en milieu rural ne peut produire tous ses effets que si l'Etat et les opérateurs chargés d'une mission de service public ne la perdent pas de vue pour organiser ou réorganiser leurs services. L'AMF est là pour entretenir cette concertation et en rappeler l'obligation.

Avec La Poste, et en s'appuyant sur les remontées du terrain, l'AMF entretient des

rapports étroits pour assurer un système de veille très opérationnel. Dans le cadre des travaux de la mission de préfiguration de l'Observatoire national de la présence postale, elle a obtenu que de nouvelles modalités de concertation soient adoptées pour les bureaux de poste concernés par

□ Charte des services publics en milieu rural : l'AMF attentive à son respect

des modifications d'horaires d'ouverture. Désormais, à partir d'un « diagnostic partagé » de l'activité du bureau, élaboré par le maire et le représentant local de La Poste, plusieurs scénarios peuvent être construits, de nouveaux horaires expérimentés avant d'être validés et un suivi de l'activité est ensuite organisé. Ce nouveau mode de concertation ne remet pas en cause l'engagement du président de La Poste de ne procéder à aucune transformation de bureau de poste sans l'accord du maire concerné et les négociations sont en cours sur le futur contrat pluriannuel tripartite, La Poste / AMF / Etat, de la présence postale territoriale (mise en œuvre du Fonds postal national de péréquation territoriale).

□ Droit au logement opposable : le rendre effectif



L'AMF s'est adressée en mars 2007 au ministre de l'Éducation nationale pour lui demander de rappeler aux inspecteurs d'académie ayant fait des annonces de retrait de postes pour la rentrée scolaire 2007, que cette rentrée doit être consacrée à l'instauration d'une meilleure concertation. Cette position a été adressée à son successeur, lequel a indiqué qu'il rappellerait aux recteurs qu'aucune fermeture de classes ne peut se faire sans concertation. Saisissant l'occasion de la rencontre avec le Premier ministre et en se fondant sur des décisions prises sans respecter l'esprit de la charte, laquelle a prouvé son efficacité auprès d'opérateurs privés, l'AMF a souhaité que celle-ci soit rediffusée aux préfets qui doivent être confortés dans leur rôle de coordonnateur des services publics, en premier lieu de ceux relevant de l'Etat.

□ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Assurer une stricte application de la loi

L'AMF a veillé à ce que la loi, qui fait du maire le pilote de la prévention locale de la délinquance, ne le conduise pas à exercer des responsabilités qui sont et doivent rester celles de la justice, de la police, de la gendarmerie et de l'Éducation nationale, et organise l'information des élus. La concertation, qui a prévalu tout au long de l'élaboration de la loi, a permis d'éviter ces écueils. Elle s'est poursuivie avec le ministère de l'Intérieur qui a saisi l'AMF pour avis sur une série de projets de décret et de circulaire relatifs à l'information des maires par les professionnels de l'action sociale, aux conseils des droits et des devoirs des familles ainsi qu'à la saisine du juge des enfants. Elle entend veiller à ce que ces textes d'application soient strictement conformes aux dispositions et à l'esprit de la loi.



□ ÉDUCATION

Maîtriser les évolutions

Attachés à leur école à partir de laquelle beaucoup conduisent une politique éducative locale, les maires peuvent se réjouir de l'évolution favorable de certains dossiers. En premier lieu, celui de la carte scolaire. L'AMF n'était pas favorable à la mise en cause de la sectorisation et du rôle confié au conseil municipal, ou seulement à des aménagements visant à améliorer la mixité

sociale et la concertation avec les conseils généraux. Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, lui a fait savoir en juillet que l'assouplissement de la sectorisation ne toucherait pas les écoles primaires.

En second lieu, sur la création d'établissements publics d'enseignement primaire, l'AMF a pris acte du projet de décret prévoyant leur expérimentation qui ne rencontre pas en général l'adhésion des maires, mais a demandé, qu'après évaluation et dans le cas d'une généralisation, leur création soit volontaire. Le ministre de l'Éducation nationale l'a assurée du caractère expérimental de ces établissements. S'agissant du financement intercommunal de l'école privée et après l'annulation pour vice de forme par le Conseil d'Etat de la circulaire d'application de la loi de 2004, la nouvelle circulaire ne remet pas en cause l'accord entre l'Etat, l'enseignement catholique et l'AMF. Il doit être réadressé aux préfets. La nouvelle circulaire présente l'avantage de supprimer trois types de dépenses obligatoires qui figuraient dans la liste annexée. L'AMF a par ailleurs fait

part au gouvernement de l'inquiétude des maires devant les coûts qu'auraient à supporter les communes dans la mise en place des espaces numériques de travail. Elle reste très attentive aux conséquences, notamment financières, des décisions qui pourraient être prises pour assurer l'accompagnement éducatif des enfants.

□ ENFANCE - JEUNESSE

Mieux accompagner les initiatives locales

Dans un domaine où les attentes des familles se font de plus en plus pressantes, l'AMF veille à ce que les communes soient en mesure d'y répondre, compte tenu notamment de leurs moyens. Cette approche a justifié plusieurs de ses initiatives. La première, qui a enfin abouti, est celle qui a réussi à faire échapper les communes à une réglementation trop contraignante. Les garderies périscolaires, sans activités éducatives organisées, sont

exclus du champ d'application des décrets relatifs aux règles d'encadrement et de fonctionnement des accueils de loisirs comme structures d'accueil des enfants de moins de six ans. Ce qui ne l'a pas empêchée de s'inquiéter de certains assouplissements voulus par ces textes, notamment portant sur la création de micro-crèches sans personnel qualifié.

La seconde initiative, liée à l'institution du contrat enfance/jeunesse et aux baisses de financement des dépenses de fonctionnement des structures d'accueil, a conduit le Bureau à auditionner le président de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Cette rencontre a permis à l'AMF d'exprimer les regrets et les inquiétudes des maires sur les changements introduits sans concertation et après qu'on les a incités à accroître le nombre de places et le niveau de qualité des services offerts. Elle a insisté pour que soient recherchées des marges de manœuvre permettant de pérenniser ces

structures et de sauvegarder leur fonction d'animation. La réunion a aussi permis d'élaborer conjointement un document de réponses types aux principales questions que se posent les maires. Elle s'est aussi traduite, après une enquête sur les modalités et les conséquences financières de la prestation de service unique, par la demande à la CNAF que la possibilité de mettre en place des créneaux horaires soit accordée à toutes les structures qui le souhaitent. L'AMF a aussi fait part des principales préoccupations des maires à Xavier Bertrand, ministre du Travail, des relations sociales et de la solidarité, dont celles portant sur les métiers de la petite enfance.

L'Association des maires de France a en outre saisi l'Agence nationale des services à la personne pour qu'elle diminue le coût des commissions de remboursement mises à la charge des communes qui acceptent des Cesu préfinancés comme moyen de paiement dans les crèches.



Pour une meilleure prise en compte de l'accueil des enfants



Adapter les moyens et limiter les charges

C'est d'abord dans le souci de faciliter l'exercice des responsabilités qui incombent aux élus, mais c'est aussi pour renforcer leur capacité d'agir, que l'AMF s'est engagée et a multiplié interventions et propositions.

□ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Concrétiser la réforme

Par l'intermédiaire de son groupe de travail, animé par Françoise Descamps-Crosnier, l'AMF a suivi au plus près l'élaboration de la réforme débouchant sur la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale. Elle est aujourd'hui associée au groupe de travail ministériel chargé de préparer le décret d'application du nouveau dispositif de formation des agents territoriaux. C'est en effet un des volets les plus importants de la réforme puisqu'elle vise à instaurer une formation initiale, à la fois plus courte et étendue à tous les agents et à développer la formation continue.

L'AMF a d'ailleurs insisté, en juillet, auprès du Premier ministre pour que soient rapidement pris l'ensemble des décrets d'application de la loi et a appelé spécialement son attention sur l'urgence du décret d'application régissant les aides des collectivités locales aux mutuelles et aux organismes de protection sociale.

Elle s'est par ailleurs attachée à faciliter la tâche des employeurs communaux auxquels la loi, pour assurer l'information des futurs retraités, demande d'alimenter leur « compte des droits ». Au-delà des éléments d'information qu'elle a fournis aux élus en liaison avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC), elle a obtenu qu'un délai supplémentaire d'un mois soit



L'AMF demande un réexamen du nouveau régime des mises à disposition aux associations

Cette demande, réitérée auprès du nouveau gouvernement par une intervention de Jacques Pélissard, est fondée sur les difficultés que l'obligation renforcée de remboursement introduite par la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 risque d'entraîner pour les associations à but non lucratif aidées par les collectivités locales, y compris les associations départementales de maires.

accordé pour ceux qui rencontraient le plus de difficultés.

Dans le cadre des relations étroites qu'elle entretient avec le CNFPT et la Fédération nationale des centres de gestion, un protocole renouvelant l'accord de 1998 est

sur le point d'être conclu. Il vise, dans la perspective du prochain renouvellement des conseils municipaux, à mettre en œuvre des dispositifs d'aide à la réinsertion des fonctionnaires de catégorie A qui seraient privés d'emploi. Cette démarche participe d'une volonté partagée de garantir une mobilité satisfaisante pour toutes les parties.

□ CONTENIR LES CHARGES DE GESTION

L'AMF ne s'oppose pas à ce que les communes participent à certaines tâches administratives à la place de l'Etat. Elle est toutefois particulièrement vigilante pour que ces transferts soient le fruit d'une concertation préalable et soient exactement appréciés dans leurs incidences financières et compensés par l'Etat.

C'est à ce titre qu'elle a rappelé au Premier ministre l'engagement que l'Etat a pris de compenser financièrement, par une dotation spécifique, les charges résultant pour les communes des nouveaux dispositifs relatifs à la mise en place des titres d'identité électroniques et demandé à être saisie du projet de loi sur la protection de l'identité. Dans le même esprit, elle a également insisté sur la nécessité de prévoir une réelle compensation des charges que les communes auraient à supporter avec le transfert envisagé de l'instruction des procurations par les agents communaux. La nécessité que les maires soient informés



et consultés en amont sur de tels transferts, spécialement en matière d'état civil (modifications relatives au Pacs, contrôle de la validité des mariages, etc.) est à cet égard déterminante pour que les communes puissent assimiler les changements et, partant, assurer une information précise des citoyens.



Redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication électronique

L'AMF a enfin obtenu satisfaction à sa demande de voir fixer les éléments permettant de calculer la revalorisation de ces redevances.

□ TIRER LE MEILLEUR DE LA E-ADMINISTRATION

L'AMF est soucieuse de faire bénéficier les maires, dans les meilleures conditions, des avantages de la e-administration. C'est la raison pour laquelle, en s'appuyant sur les avis de son groupe de travail animé

par Dominique Caillaud et Alain Risson, elle a donné son accord à la signature d'un protocole avec la direction générale de la modernisation de l'Etat pour l'utilisation du géoportail par les communes et les EPCI. Ce protocole est assorti d'un modèle de convention précisant les modalités d'adhésion des collectivités à ce site portail de l'information géographique française. Par ailleurs, c'est à sa demande expresse que la Direction générale de la comptabilité publique mettra en place une passerelle sécurisée réceptionnant les flux de données envoyées par l'ordonnateur, générant un accusé de réception et assurant la transmission de ces éléments au comptable. Il s'agit d'une solution simple et peu coûteuse par rapport à l'utilisation d'un tiers de télétransmission, toujours possible, mais qui est payant.

□ MARCHÉS PUBLICS : ACCOMPAGNER LES ÉLUS

Pour aider les élus à mieux maîtriser une réglementation particulièrement complexe et évolutive, l'AMF participe à l'élaboration de guides. Elle a ainsi contribué à l'élaboration du guide « Commande publique et accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées », aujourd'hui achevé. Destiné aux acheteurs publics, il vise à faciliter et à sécuriser le développement des clauses sociales dans les marchés publics, particulièrement les clauses permettant le retour

à l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes connaissant une situation de chômage ou d'exclusion ou encore certaines personnes handicapées en recherche d'emploi. Dans le même esprit, et compte tenu des difficultés relatives à l'application du Code des marchés publics aux contrats d'assurances des collectivités locales, un guide des bonnes pratiques est en cours et devrait paraître fin 2007. Il est destiné à permettre une meilleure compréhension du domaine des marchés publics d'assurance, afin que les besoins des communes soient mieux définis et que les prestataires de services d'assurance puissent y répondre de façon satisfaisante.

Evolution des missions communales : pour une concertation accrue avec l'Etat

Conjuguer e-administration et liberté locale



Soutenir l'action des maires au quotidien

Organisée pour couvrir tous les domaines de l'action communale, l'AMF est naturellement conduite à intervenir auprès de l'Etat pour signaler les difficultés constatées par les maires dans l'application de la réglementation, ou pour faire évoluer les textes et les pratiques. Cette intervention, fondée sur la volonté de donner aux maires la capacité d'agir au meilleur coût, a été particulièrement marquante dans une série de domaines liés à la qualité et au cadre de vie de nos concitoyens.

URBANISME

Participer aux évolutions nécessaires

C'est de la mise en œuvre de la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007 que l'AMF, en s'appuyant sur son groupe de travail animé par Pierre Ducout et Hervé Marseille, s'est préoccupée l'année écoulée, essentiellement sous l'angle de l'instruction. Il lui est apparu en effet qu'il existe un risque de multiplication des autorisations tacites et qu'il importe que les services de la Direction départementale de l'équipement (DDE) respectent scrupuleusement les délais d'instruction. Elle souhaite à cet égard que la réorganisation des DDE et la diminution de moitié des centres d'instruction ne réduisent pas leur capacité. Envisager l'instruction au niveau intercommunal ne saurait être une alternative sans accord des communes et il convient de rappeler que les communes de moins de 10 000 habitants bénéficient de la mise à disposition gratuite.



L'AMF a fait part à Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables, de l'intérêt d'établir un bilan de la réforme aux environs de mars 2008. Au delà de la réforme, elle a été associée aux travaux sur les voies et les moyens de conformer l'urbanisme commercial à la directive européenne « services », veiller à l'équilibre entre les différentes formes de commerce ainsi qu'à la qualité architecturale. On pourrait s'orienter vers une formule consistant à soumettre l'urbanisme commercial au droit commun de l'urbanisme et instituer à cet effet une seule autorisation délivrée par le maire après consultation d'une commission départementale ad hoc. L'AMF a par ailleurs été associée aux réflexions sur l'évolution du droit de préemption. Elle a d'abord fait connaître son attachement à l'exercice du droit de préemption urbain, notamment en tant qu'outil d'aménagement foncier. Elle a ensuite participé aux travaux d'élaboration d'un décret sur le droit de préemption des fonds de commerce, des

fonds artisanaux et des baux commerciaux. Ce texte est très attendu par les maires, qui entendent instaurer ou réinstaurer la diversité commerciale et sauvegarder les services de proximité. Elle plaide pour que les communes puissent librement délimiter des périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat en concertation avec les chambres consulaires.



TRANSPORTS

Dialogue social et continuité du service public

S'agissant du service minimum garanti, dès 2006, l'AMF s'est associée à la démarche engagée par l'Etat et formalisée par une charte sur la prévisibilité des transports en période de perturbations. Consultée en juillet 2007 sur le projet de loi, elle a exprimé

son désaccord sur le fait que la collectivité territoriale supporte le remboursement des titres de transport en cas de défaillance des entreprises dans la mise en œuvre du plan de transport adapté et du plan d'information des usagers. La loi adoptée par le Parlement est conforme à la position de l'AMF sur ce point.

CULTURE

Faciliter l'accès de tous

Sous l'impulsion de sa commission animée par André Laignel et Gérard Baumel, l'AMF a exploré les questions qui sont liées à l'organisation d'activités culturelles par les communes. Elle a poursuivi son action en vue d'assurer aux télévisions locales une place effective sur la télévision numérique terrestre, laquelle doit résulter d'une concertation menée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Il a été dernièrement indiqué que les chaînes locales, diffusées actuellement sur le réseau analogique, auront une place sur la TNT à partir de septembre 2007 et que des appels à candidature s'ouvriront ensuite pour les autres chaînes. La commission Culture a par ailleurs évoqué l'actualisation à venir du protocole AMF/SACEM, traité des moyens à déployer pour protéger les monuments historiques et le patrimoine culturel de proximité, suivi la session du temps des arts de la rue, et examiné l'accès à la culture des handicapés et des personnes incarcérées.

SPORTS ET LOISIRS

Garder la maîtrise des équipements

C'est d'abord sur les nouvelles orientations proposées par le Centre national de développement du sport (CNDS) pour l'attribution des subventions aux équipements sportifs que l'AMF a été appelée à réagir de façon à ce que les projets d'investissement soient d'abord retenus pour leur intérêt local, leur polyvalence et leur capacité à permettre la diversité des pratiques. Elle a obtenu qu'un représentant désigné par une association départementale puisse assister avec voix consultative aux séances de la commission départementale du CNDS. C'est ensuite pour limiter le coût des prescriptions nouvelles en matière de contrôle d'installation des cages de but qu'elle siège à l'Association française de normalisation (AFNOR). Reconnue par les fédérations sportives, l'AMF, représentée par Jacques Péliissard et son Bureau, veille à ce que les changements des règles techniques ne soient pas inspirés par des motifs commerciaux et n'entraînent pas de charges supplémentaires pour les communes. C'est avec la Fédération française de football (FFF), et par l'intermédiaire d'un groupe de travail ad hoc que la concertation a été la plus fructueuse, aboutissant à réviser le protocole relatif à la praticabilité des terrains. Désormais, et c'est une réelle avancée, un arrêté municipal d'interdiction

L'AMF obtient enfin une réglementation sur la sécurité des fêtes foraines

d'un terrain ne donnera plus lieu à une déclaration automatique de match perdu sauf si ses motifs ne sont pas fondés sur la préservation du terrain. Le groupe continue de travailler sur la réglementation des terrains et sur la violence dans les stades.

Sécurité des manèges dans les fêtes foraines

Depuis plusieurs années, et dernièrement avec le concours actif de Pierre Hérisson, vice-président de l'AMF, une concertation s'était engagée avec le ministère de l'Intérieur et les représentants des industriels forains. Ce sont les avancées issues de cette concertation qui ont été actées au cours de la réunion qui s'est tenue le 9 août dernier à la suite d'un double accident mortel sur un manège à grande vitesse. Une convention a été signée dans ce sens et une proposition de loi est déposée pour lui donner un support juridique. Elle devrait préciser les conditions de contrôle pour les différents types de manèges et celles permettant l'agrément des organismes de contrôle par l'Etat.

Urbanisme : les maires veulent conforter la diversité commerciale dans les villes



Le maire, un acteur premier

Grâce à l'engagement fort de son président, l'AMF a joué un rôle déterminant dans la mise en place de deux nouvelles filières de déchets. Cette implication de l'AMF s'est étendue naturellement au développement durable à travers la participation aux agendas 21 locaux. Elle entend aujourd'hui montrer que ce nouvel enjeu concerne tous les maires. Tel est le sens de la Charte qu'elle va leur proposer.

□ DÉCHETS

De nouveaux soutiens financiers

L'AMF a largement contribué à la création d'une nouvelle filière consacrée à la récupération des textiles usagés. Dans la continuité des travaux conduits en 2006 par Jacques Pélissard, un amendement, déposé par plusieurs parlementaires membres de l'AMF et adopté en loi de finances pour 2007, a introduit un dispositif de pérennisation de la filière de récupération des textiles dans le Code de l'environnement. L'AMF a pris une part active à l'élaboration du décret d'application organisant la mise en place opérationnelle de cette filière.

A l'origine de la mise en place par le Parlement d'un financement pour l'élimination des déchets d'imprimés non sollicités (INS), l'AMF a représenté les collectivités territoriales lors des travaux définissant les modalités pratiques et financières des relations contractuelles entre les collectivités territoriales compétentes et l'éco-organisme (EcoFolio). Les premiers contrats des collectivités pourront être signés dès début décembre 2007.



Vers une fiscalité écologique

Dans le cadre des réflexions menées sur la réforme de la fiscalité locale, Jacques Pélissard a rencontré le Premier ministre pour lui faire part des idées de l'AMF concernant la mise en place d'une fiscalité environnementale plus efficace ; augmentation des taxes existantes, notamment celles liées à l'énergie, clarification de la TGAP (passage d'une application sectorielle au soutien d'une politique globale) ont été les principales propositions évoquées.

□ *Déchets : nouvelles filières, nouveaux soutiens financiers*

Pendant les débats conduits sur la directive cadre déchets en cours de révision, l'AMF a défendu la place de la valorisation énergétique des déchets et le principe du volontariat pour la mise en place des collectes séparées.

□ EAU ET ASSAINISSEMENT

L'application de la réforme

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques a finalement été adoptée et publiée le 30 décembre 2006 ; elle intègre la plupart des nombreux amendements que l'AMF avait suscités. Celle-ci s'attache à en suivre attentivement les décrets d'application. C'est à ce titre qu'elle a obtenu au printemps 2007 que les maires représentés dans les comités de bassin soient toujours désignés par l'AMF.

□ AGENDAS 21

Organiser les échanges d'expériences

En matière de développement durable, la mutualisation des expériences et des pratiques est essentielle pour les collectivités territoriales. C'est la raison pour laquelle l'AMF a participé à la création d'un Observatoire national des agendas 21 locaux. A la fois lieu d'échanges et support de communication, cet observatoire propose une banque de données en libre accès sur le site Internet www.dd-pratiques.org. Celle-ci recense de nombreuses informations sur les réalisations concrètes de plus de deux cents collectivités et met à disposition de ses utilisateurs un carnet d'adresses et des documents téléchargeables. En 2006 et 2007, l'observatoire a organisé deux séminaires qui ont permis aux collec-



tivités d'échanger sur des thématiques variées comme l'évaluation des projets territoriaux de développement durable. L'AMF publiera par ailleurs, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), un guide des collectivités écoresponsables qui situe les enjeux, donne des exemples, propose des méthodologies en tenant compte des caractéristiques spécifiques des collectivités et constitue un véritable outil opérationnel utilisable par tous, communes et groupements.



□ SERVICES PUBLICS

Des indicateurs pour mieux informer

L'AMF participe à l'élaboration d'indicateurs de performance des services publics locaux. Ceux-ci contribuent à satisfaire aux obligations réglementaires d'information des autorités organisatrices et de leurs opérateurs. Après l'eau et les déchets, les travaux portent actuellement sur les réseaux de chaleur.

□ CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

Les maires s'engagent

Jacques Pélissard a réalisé, dès le début de l'année 2007, une série de déplacements afin d'examiner les réalisations concrètes des maires en matière d'environnement et de développement durable, qui ont permis de définir un projet de Charte des maires pour l'environnement. Cette charte repose sur le constat et la conviction que les communes sont nécessairement actrices, matrices et motrices pour promouvoir de nouveaux comportements et des nouvelles pratiques liés aux enjeux que représente l'urgence environnementale. Elle veut offrir à l'ensemble des maires la possibilité de s'engager sur une série d'actions concrètes, simples, dont le succès a été éprouvé et qui sont susceptibles d'être reproduites.

Nourrie d'autres consultations auprès de collectivités exemplaires, soumise à la commission Environnement et développement durable animée par Denis Merville et Michel Bourgain, inspirant les propositions de l'AMF au Grenelle de l'environnement, elle sera présentée lors du Congrès des maires en novembre prochain.

Le Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement est un large processus de concertation sur des thèmes variés tels que le changement climatique, la biodiversité, etc. En première ligne dans les domaines de l'environnement, les maires peuvent y apporter leur expérience de terrain et des solutions concrètes. C'est pourquoi l'AMF a été associée tout au long de la démarche et douze maires proposés par elle ont siégé dans les différents groupes de travail. Elle prendra toute sa part dans la réflexion qui devrait conduire à l'élaboration d'un « plan gouvernemental pour l'environnement ». Jacques Pélissard a participé à la table ronde qui s'est réunie à cet effet en octobre.

□ *L'AMF propose aux maires une Charte de l'Environnement*



L'AMF conforte sa présence et son action à Bruxelles

La diversité des prises de position de l'AMF en 2007 sur les dossiers et les projets des instances européennes montre qu'elle avait vu juste en se dotant de moyens d'agir, non seulement pour informer les maires, mais surtout pour faire entendre la voix des élus locaux à Bruxelles. Afin d'aller plus loin et plus vite, elle a pris l'initiative de renforcer sa capacité d'agir pour le compte des élus locaux dans les affaires européennes.

UN CHAMP D'INTERVENTION ÉLARGI

Services publics

Par l'intermédiaire de sa commission Europe, animée par Daniel Hoeffel et Christophe Rouillon, l'AMF a poursuivi son action afin d'améliorer la sécurité juridique des services publics qu'elle entend promouvoir à travers une directive cadre sur les services d'intérêt général. C'est ainsi qu'elle a adopté une déclaration franco-allemande sur la libre administration qui doit fonder l'organisation locale des services publics. Accompagné de ses partenaires, Jacques Péliard a défendu cette orientation lors d'une entrevue à la direction du marché intérieur.

Directive Déchets

C'est en compagnie de ces mêmes partenaires que Jacques Péliard s'est entretenu avec le Commissaire européen chargé de l'environnement, de la future directive « déchets », en plaidant pour que celle-ci reconnaisse

la place de la valorisation énergétique des déchets, et affirme le caractère volontaire de la mise en place des collectes sélectives de déchets, notamment pour les biodégradables. Cette position a été communiquée aux députés européens.

Services postaux

Mobilisée depuis le début du processus d'adoption de la directive sur le marché intérieur des « services postaux », elle a défendu l'idée qu'il fallait prendre le temps de mieux mesurer les conséquences et les moyens d'une ouverture totale à la concurrence, notamment grâce à une indispensable étude d'impact au niveau national. On semble s'orienter vers un probable report de la libéralisation complète en 2011.

Intercommunalité

En s'appuyant sur les conclusions du colloque sur l'intercommunalité, l'AMF a saisi l'ensemble des députés européens pour que la convention de mise à disposition de services d'une commune à un EPCI ne relève pas des règles de la commande publique, ce que la Commission européenne cherche toujours à faire prévaloir.

Agenda territorial

Allant au delà de ces interventions sectorielles, l'AMF, avec ses homologues italien, allemand et autrichien, a insisté sur la nécessité de bien prendre en compte la dimension rurale et la coopération urbain/



L'AMF soutient le règlement sur les obligations des services publics de transports

Ce règlement, qui clarifie l'application de la réglementation européenne du marché intérieur et de la concurrence aux services publics de transports, reconnaît pour la première fois le principe qu'elle défendait, de la libre administration des autorités locales et régionales dans l'organisation, la gestion et le financement de ces services.

rural dans les politiques communautaires inscrites dans l'Agenda territorial et la charte de Leipzig. Elle s'est aussi prononcée, dans le cadre de la consultation sur les transports urbains, en faveur de plans de transports durables, de politiques financières d'incitation et de soutien et d'une mise en réseau efficace des territoires.

LA RECHERCHE D'UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ

Réunion des commissions Europe

Elle s'est d'abord traduite par la première réunion des commissions « Europe » des associations engagées dans la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF), débouchant sur un programme de travail ciblé sur les dossiers clés.

Création d'un comité d'élus

Elle se manifeste surtout par l'orientation envisagée par l'AMF et ses partenaires. Après avoir dressé un bilan de l'action accomplie, il s'agit de passer à un stade supérieur permettant une plus forte réactivité et une plus grande lisibilité. Elle devrait se traduire par un changement de la gouvernance dans la coopération entre les associations qui portent la Maison européenne des pouvoirs locaux français qui, pour une grande part, s'établissait au niveau administratif. La création d'un comité d'élus, composé de deux représentants des associations partenaires, est de nature à fonder une stratégie plus forte vis à vis des instances européennes et du gouvernement, et de renforcer l'appropriation de la Maison européenne par les élus des dites associations. Lorsque le principe de la création sera validé par chacune des associations, il sera procédé aux désignations des élus, l'AMF étant représentée par André Laignel et Jean-Paul Gauzès.

Un nouveau partenariat avec l'Etat

Depuis longtemps, l'AMF réclame une association plus étroite des collectivités territoriales aux travaux de l'Etat sur les questions européennes. Afin de promouvoir efficacement les intérêts de ses adhérents, l'AMF n'a pas simplement mis en place, avec ses partenaires, la MEPLF à Bruxelles, mais elle a aussi plaidé, tout au long de l'année 2007, en faveur d'un meilleur partenariat avec les collectivités territoriales, dès l'élaboration de la position française et tout au long du processus décisionnel communautaire, dans l'intérêt de celles-ci et de l'Etat. Cette concertation semble indispensable dans une Europe à vingt-sept Etats membres, et permettrait la mise en place d'un lobbying concerté au niveau communautaire.

Le secrétaire d'Etat aux affaires européennes a annoncé, lors d'une réunion avec les présidents des associations membres de la MEPLF, que la coopération sera renforcée par l'organisation de deux rencontres politiques par an.

Le dialogue avec l'Etat sera sans doute apprécié par les maires qui, si l'on en juge par les déplacements organisés à Bruxelles en liaison avec les associations départementales, éprouvent le besoin de compléter leur information, déjà substantielle que leur délivrent les « Brèves européennes ».

La Maison européenne des pouvoirs locaux français sera pilotée par un comité d'élus



Au-delà de l'Europe, une action internationale soutenue

A la demande de l'AMF, de nouvelles dispositions légales permettent de compléter et de préciser le cadre des actions d'aide au développement et des actions humanitaires et, notamment, le co-financement de projets transparents avec des critères plus clairs. L'AMF a par ailleurs renforcé le dialogue avec le programme des Nations unies pour le développement visant à favoriser le partenariat avec ses organismes. Elle est aussi de plus en plus sollicitée par les associations nationales d'élus locaux de nombreux pays dont elle reçoit les représentants ou auxquelles elle rend visite.

Agir pour que la réglementation européenne respecte pleinement la libre administration des collectivités territoriales



La nécessaire modernisation de notre démocratie locale



Jacqueline GOURAULT
Sénatrice-maire de la
Chaussée-Saint-Victor (41)
1^{re} Vice-présidente de l'AMF

Alors que nous allons procéder, comme pour nos communes, au renouvellement de nos conseils communautaires, l'heure est au bilan et aux perspectives pour l'intercommunalité.

Trois faits majeurs doivent être soulignés.

Le premier tient en ce que l'émergence du fait intercommunal a bouleversé plus qu'on ne le croit le paysage institutionnel local. En posant la question du regroupement des compétences et d'un certain nombre de moyens, l'intercommunalité a jeté les bases de ce que sont aujourd'hui les grands enjeux de nos collectivités: la répartition des compétences entre collectivités bien au-delà du couple commune/intercommunalité, la mutualisation des moyens et des investissements, la question de l'empilement des structures et de la nécessaire réorganisation de celles-ci. Ont été expérimentés, dans le cadre intercommunal, les voies et moyens de faire face à ces défis. Non sans difficulté parfois, mais il convenait d'initier cette démarche. Au-delà de ces enjeux, le fait intercommunal est original puisque la démarche s'est construite sur la base du volontariat et de l'initiative des élus, le rôle de l'Etat se limitant à celui de la cohérence d'ensemble du dispositif. Avec l'intercommunalité, on a respecté le principe de libre administration et organisation des collectivités locales, principe souvent oublié par l'Etat encore trop centralisé comme l'ont parfois montré les lois de décentralisation.

Avec le développement intercommunal s'est également posée très tôt la question de la fiscalité et des finances: l'harmonisation de

la fiscalité sur les territoires avec la TPU, la question de la relation entre compétences exercées et fiscalité et la question de la solidarité territoriale.

Le fait intercommunal nous a enfin conduits à réfléchir sur la légitimité démocratique de ces structures nouvelles et sur les moyens de faire plus globalement le lien entre compétences exercées, responsabilités et mode d'élection. Désormais, ces grandes questions touchent l'ensemble de nos collectivités territoriales et sont au cœur des débats qui s'ouvriront prochainement et auxquels l'AMF, avec les autres grandes associations d'élus, prend d'ores et déjà toute sa part.

Pour nos communes, regroupées en intercommunalités, comme pour les autres collectivités, les chantiers sont donc immenses:

- réformes fiscales et financières permettant de tenir compte de l'évolution socio-économique de nos territoires et assurant l'autonomie et la responsabilisation des élus,
- révision et amélioration des périmètres sans a priori sur la taille pertinente, chaque territoire ayant ses propres contraintes et ses propres logiques,
- mutualisation véritable des moyens dans une logique d'amélioration des services et de meilleure gestion des deniers publics,
- relations apaisées et confiantes avec l'Etat et à sa nécessaire présence auprès des collectivités et des habitants.

Notre responsabilité est particulière, celle de continuer d'expérimenter et d'être les précurseurs de la nécessaire modernisation de notre démocratie locale.

L'AMF prépare l'avenir

Forte de sa double légitimité à représenter à la fois les communautés et leurs communes membres, grâce aussi aux services spécifiques qu'elle assure en direction des structures intercommunales, l'AMF regroupe aujourd'hui 55% des EPCI.

□ L'ACTIVITÉ DE CONSEIL

Jusqu'en août 2006, celle-ci a été essentiellement consacrée à l'appui aux élus dans la rédaction de leurs statuts et délibérations concernant l'intérêt communautaire des compétences transférées. Depuis, l'AMF a été sollicitée à la fois sur des différends avec les services de l'Etat, notamment sur la consistance de la compétence « voirie », mais aussi sur les conséquences de la définition de l'intérêt communautaire, sur le sort des agents et l'organisation des services. Dans le domaine financier, outre les études financières et fiscales de passage à la TPU, l'AMF a répondu à de très nombreuses questions concernant l'application de la réforme de la taxe professionnelle dans les communautés à fiscalité additionnelle ayant transféré de nouvelles charges. L'AMF a également été sollicitée par des associations départementales pour venir expliquer sur place les conséquences du plafonnement de la taxe professionnelle pour les EPCI. Cette question a d'ailleurs fait l'objet d'une note et de fiches de calcul figurant sur le site internet de l'AMF.

□ LES RELATIONS AVEC LES MINISTÈRES

Parallèlement, l'AMF a obtenu de la part du MINEFI le report de la date butoir pour délibérer sur le taux représentatif de transferts de charges dans les communautés à fiscalité additionnelle. Quant à la Direction générale des collectivités locales (DGCL), elle a confirmé que la compétence « éclairage public » pouvait être considérée comme indépendante de la compétence voirie et a répondu favorablement à la demande de l'AMF d'assouplissement de la compétence voirie à travers une proposition de nouvelle disposition législative.



L'AMF a également participé au comité de pilotage de l'étude « intercommunalité et politique de la ville » lancée par la Direction interministérielle à la ville et au colloque qui l'a conclu.

□ LES PARTENARIATS

Avec l'AdCF

Constatant que les deux associations fédèrent un très grand nombre de communautés, un certain nombre d'entre elles adhérant d'ailleurs à la fois à l'AMF et à l'Assemblée des communautés de France (AdCF), il a semblé aux bureaux respectifs des deux associations qu'il était essentiel qu'au-delà de leurs divergences sur certains sujets, elles cherchent à mieux coordonner leurs actions et à organiser leur complémentarité. Cette collaboration s'est traduite par la constitution d'un groupe de travail qui s'est réuni à trois reprises pour aborder les questions financières et fiscales, mais aussi les questions touchant aux périmètres et aux compétences des EPCI ainsi qu'à l'organisation institutionnelle locale. L'AMF a également organisé, en commun avec l'AdCF, un colloque sur la mutualisation des services entre communes et communautés auquel ont assisté plus de deux cents participants.

Avec Entreprises, Territoires et Développement

Après le séminaire sur la veille économique dans les agglomérations, l'AMF a programmé au mois d'octobre une journée d'échanges entre les porteurs de pôles d'excellence rurale utilisant l'économie résidentielle, et notamment les services à la personne, comme nouvel axe de développement.

□ LES POLITIQUES TERRITORIALES

L'AMF a insisté auprès de l'Etat pour obtenir le maintien de crédits contractualisés en faveur de l'ingénierie. A la suite de ses interventions, le délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires a confirmé la possibilité de la prise en charge par l'Etat de l'ingénierie territoriale pour les projets s'inscrivant dans les différentes thématiques des contrats de projet Etat/Région. Face aux mesures restrictives du financement du haut débit par le Fonds européen de développement régional (FEDER), nouvellement inscrites dans le Cadre de référence stratégique national (CRSN), l'AMF a également saisi le ministre sur la nécessité de donner aux collectivités la possibilité de mener une action d'ensemble par un aménagement numérique du territoire réellement structurant. Enfin, l'AMF a été consultée sur le projet de modification du décret relatif aux aides à l'immobilier d'entreprise. Elle propose aux élus des réunions d'information sur les nouvelles modalités d'attribution des aides économiques et sur les mesures en faveur des zones spécifiques, telles les zones de revitalisation rurale (ZRR).



1907-2007 : Cent ans au service des maires

En 1907, 48 maires se sont réunis à Paris, autour d'Emile Sarradin, maire de Nantes, pour condamner la suppression des droits d'octroi et affirmer face au pouvoir central les libertés communales. Cent ans après, l'Association des maires de France poursuit son action auprès des maires dans le respect de ses principes fondateurs : respect des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans leur gestion quotidienne, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat.



Création de Patte&Besset © La Poste 2007

Pour célébrer le centenaire de sa création, l'AMF a décidé de mettre à l'honneur le maire dont les multiples missions de médiateur, de fédérateur, de conseiller et de porteur de projets, en font l'un des principaux acteurs de la République et le garant premier de la vitalité de la démocratie locale. Il s'agit ainsi de mettre en avant des maires de toutes générations, de toutes sensibilités, à la tête de communes urbaines ou rurales, de métropole ou d'outre-mer, qui, par-delà leurs différences, se retrouvent dans la même volonté de répondre au mieux aux attentes et aux préoccupations de leurs concitoyens. En réaffirmant avec force le rôle fondamental du maire et de la commune au sein de la République, le centenaire de l'AMF se veut un moment fort de son histoire et de celle de ses adhérents.

LA CAMPAGNE MÉDIA

Dans l'optique de donner un fort écho médiatique à cet événement exceptionnel, la presse, la télévision et la radio ont été mobilisées pour la célébration du centenaire de l'AMF.

La campagne télévisuelle

Diffusé sur les chaînes hertziennes, le câble et RFO du 8 au 19 octobre 2007, ce spot a pour objectif de mettre en avant la fonction de maire. Il s'organise autour de quatre thématiques qui illustrent le métier de maire : le maire et l'état civil, le maire et l'école, le maire et la cohésion sociale et le maire et l'environnement.

La campagne promotionnelle dans la presse quotidienne régionale

Diffusion d'une annonce presse le 17 octobre dans la presse quotidienne régionale afin d'inviter les citoyens à la journée découverte au cœur de la mairie (week-end du 19 au 21 octobre).

L'émission de radio « Paroles de maires »

Réalisée en partenariat avec France bleu, cette émission est conçue comme un véritable « tour de France des communes » où la parole est laissée aux maires afin qu'ils racontent, forts de leur expérience, les spécificités et les caractéristiques propres à leur fonction. Elle est diffusée du 5 au 22 novembre 2007.

LES ACTIONS DE TERRAIN

Outre ces actions médiatiques, la célébration du centenaire se conjugue avec des actions de terrain réalisées en collaboration avec les associations départementales de maires.

Le concours « Dessine-moi ta commune »

Réalisé en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, ce concours s'adresse aux élèves des cours élémentaires et cours moyens des écoles publiques et privées sous contrat, de métropole et

d'outre-mer. Les oeuvres des élèves seront évaluées par des jurys municipaux et départementaux et les cent meilleures contributions (soit une par association départementale) seront soumises à un jury national qui récompensera trois classes. La classe lauréate sera invitée au 90^e Congrès des maires pour y recevoir son prix.

La journée découverte au cœur de la mairie

Organisée pendant le week-end du 19 au 21 octobre, la journée découverte est à la fois un prolongement du concours « Dessine-moi ta commune », à travers l'exposition des contributions artistiques des élèves dans les mairies, et une sensibilisation des citoyens, et plus particulièrement des plus jeunes, au fonctionnement de la mairie. Par ailleurs, en amont de cette journée découverte qui concerne plus spécifiquement les plus jeunes, l'AMF et le *Petit Gibus* ont édité un numéro spécial du *Petit Gibus* aux couleurs du centenaire de l'AMF et intitulé « A la découverte de ma commune ». Cette édition spéciale a été distribuée aux 180 000 classes de cours élémentaires et de cours moyens des écoles françaises.



LES ÉVÈNEMENTS DU 90^e CONGRÈS

Le 90^e Congrès, sur le thème « Maire et citoyens : construire ensemble », constituera le point d'orgue des célébrations du centenaire.

La remise de la médaille du centenaire

Pour la célébration de son centenaire, le Bureau de l'AMF a décidé de remettre la médaille du centenaire au maire le plus jeune et au maire ayant le plus grand nombre de mandats en continu, dans chaque département. Elle sera remise aux deux cents maires sélectionnés lors d'une cérémonie spéciale réalisée en leur honneur pendant le Congrès.

Le « film du centenaire » réalisé en collaboration avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA)

Diffusé à l'ouverture et en clôture du 90^e Congrès, le film du centenaire, réalisé par Hugues Nancy, retrace cent ans d'histoire de l'AMF et des maires. Il s'agit, par l'image, d'illustrer la fonction de maire à travers la valorisation de moments, de circonstances et de réalisations particulièrement emblématiques de leur fonction. Un DVD du film est offert à tous les participants du 90^e Congrès, dans la mallette.



La photographie de l'ensemble des élus, ceints de leur écharpe tricolore

Cette photographie panoramique sera prise le mardi 20 novembre à 14h dans l'auditorium du Hall 4 du Congrès.

LES AUTRES PRODUCTIONS

Une édition spéciale du Quid avec un cahier spécial « centenaire AMF » retraçant les cent ans d'histoire de l'AMF a été éditée dans le cadre de cet anniversaire.

Un timbre commémoratif d'une valeur de 0,54 € a également été édité par La Poste. Une vente en avant-première avec oblitération spéciale « premier jour » s'est tenue le 5 juillet à l'AMF, en présence de Patte et Besset, créateurs du timbre.

La médaille du centenaire, créée par Olivier Bocquet et imprimée par la Monnaie de Paris, a été lancée également le 5 juillet dernier dans les salons de la Monnaie de Paris.

Une force de proposition et de représentation

L'histoire de l'AMF se confond avec la défense des libertés locales. Aujourd'hui, comme hier, elle s'attache à ce que la décentralisation assure aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales et œuvre pour que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. L'AMF se veut ainsi une force de proposition et de représentation garantissant un dialogue permanent avec les pouvoirs publics.



LA VIE DU RÉSEAU

Structure et fonctionnement de l'AMF

□ L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

→ L'assemblée générale pourvoit au renouvellement des instances de l'association. Elle entend les rapports sur la situation financière et morale de l'association. Elle approuve les comptes du dernier exercice clos et fixe le taux des cotisations pour l'année suivante.

□ LE PRÉSIDENT

→ Elu pour trois ans par l'assemblée générale, il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et auprès des pouvoirs publics.

□ LE BUREAU

→ Le Bureau est composé de trente-six membres dont les trois quart au moins sont des maires, élus pour trois ans par l'assemblée générale. Il est à la fois l'organe de décision et l'organe exécutif de l'AMF.

□ LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

→ Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il organise les travaux des instances dirigeantes de l'association. Il est par ailleurs chargé des relations avec les administrations.

□ LE TRÉSORIER GÉNÉRAL

→ Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il assure le recouvrement des cotisations et des ressources de l'association, et acquitte les dépenses ordonnancées par le président. Chaque année, à l'assemblée générale, il rend compte de sa gestion.

□ LE COMITÉ DIRECTEUR

→ Le comité directeur est composé de cent membres dont les trois quart au moins sont des maires. Les présidents d'associations départementales, également au nombre de cent, sont membres de droit du comité. Par ses avis, il éclaire le Bureau dans ses décisions.

□ LES COMMISSIONS PERMANENTES ET LES GROUPES DE TRAVAIL

→ Les commissions permanentes et les groupes de travail fournissent au Bureau analyses et propositions permettant à l'AMF d'élaborer ses avis.



LES COMMISSIONS ET LES GROUPES DE TRAVAIL

Les commissions

→ Cohésion sociale

Président: **Maud Tallet**
maire de Champs-sur-Marne (77)
Rapporteur: **Françoise Nicolas**
maire de Vandoeuvre-les-Nancy (54)

→ Villes et territoires urbains

Président: **François Rebsamen**
maire de Dijon (21)
Rapporteur: **Jean-Jacques Pignard**
maire de Villefranche-sur-Saône (69)

→ Intercommunalité

Président: **Jacqueline Gourault** sénatrice-
maire de la Chaussée-Saint-Victor (41)
Rapporteur: **Yves Goasdoué**
maire de Flers (61)

→ Europe

Président: **Daniel Hoeffel**
maire de Handschuheim (67)
Rapporteur: **Christophe Rouillon**
maire de Coulaines (72)

→ Finances

Président: **Philippe Laurent**
maire de Sceaux (92)
Rapporteur: **Pascal Buchet**
maire de Fontenay-aux-Roses (92)

→ Environnement et développement durable

Président: **Denis Merville**
maire de Sainneville (76)
Rapporteur: **Michel Bourgain**
maire de l'Ile-Saint-Denis (93)

→ Culture et communication

Président: **André Laignel**
maire d'Issoudun (36)
Rapporteur: **Gérard Baumel**
maire de Cereste (04)

→ Communes et territoires ruraux

Président: **Michel Vergnier**
député-maire de Guéret (23)
Rapporteur: **Paul Durieu**
maire de Camaret-sur-Aigues (84)

6 556 conseils aux maires:
courriers, appels
téléphoniques, fax, e-mails

Représentation des maires de France

L'Association des maires de France veille à une juste représentation de la diversité des communes. Particulièrement sollicitée du fait de sa représentativité, l'AMF intervient dans de nombreux organismes consultatifs. Cette année, elle a désigné 124 élus pour siéger dans 54 instances à dimension internationale (Commission nationale de la Coopération décentralisée, etc.), nationale (le Haut Conseil des musées de France, le comité de pilotage du programme national nutrition santé, etc.) ou régionale (commission régionale jeunesse et sports, etc.).

Les groupes de travail

→ Affaires internationales et coopération décentralisée

Président: **Juliette Soulabaille**
maire de Corps-Nuds (35)
Rapporteur: **Jacques Valade**
adjoint au maire de Bordeaux (33)

→ Fonction publique territoriale

Président: **Françoise Descamps-Crosnier**
maire de Rosny-sur-Seine (78)
Rapporteur: **François Cornut-Gentille**
député-maire de Saint-Dizier (52)

→ Fêtes foraines

Président: **Pierre Hérisson**
sénateur-maire de Sévrier (74)
Rapporteur: **Jean Germain**
maire de Tours (37)

→ Prévention de la délinquance

Président: **Gérard Hamel**
député-maire de Dreux (28)
Rapporteur: **Jean-Pierre Balduyck**
maire de Tourcoing (59)

→ Sécurité (police municipale - CLSPD)

Président: **Marie-Louise Fort**
député-maire de Sens (89)
Rapporteur: **Christophe Rouillon**
maire de Coulaines (72)

→ Technologies de l'Information et de la communication

Président: **Dominique Caillaud**
député-maire de Saint-Florent-des-Bois (85)
Rapporteur: **Alain Risson**
maire de Gluiras (07)

→ Urbanisme

Président: **Pierre Ducout**
maire de Cestas (33)
Rapporteur: **Hervé Marseille**
maire de Meudon (92)

LES SERVICES DE L'AMF

Une capacité d'expertise reconnue au service des collectivités locales

Près de 70 personnes travaillent au siège du 41 quai d'Orsay à Paris. Outre la gestion quotidienne de l'Association, et la préparation des congrès ils sont en permanence au service des adhérents pour répondre à leurs besoins de conseils et d'analyse et assurer une veille législative et réglementaire sur toutes les questions touchant les collectivités locales. Ils sont répartis en différents services, en fonction des sujets traités. A leur tête, le directeur général, Nicolas Desforges, coordonne leur travail. Depuis 2004, ouverture d'un bureau à Bruxelles, en lien avec l'ADF, l'AMGVF et la FMVM, qui a pour vocation de se faire le relais des préoccupations et des intérêts des maires sur les dossiers européens.

Les membres associés du Bureau

Michel Destot
président de l'Association des maires
de grandes villes de France (AMGVF)

Bruno Bourg-Broc
président de la Fédération nationale
des villes moyennes (FNVM)

Yvon Bonnot
président de l'Association nationale
des élus du littoral (ANEL)

Martial Saddier
président de l'Association nationale
des élus de la montagne (ANEM)

Martin Malvy
président de l'Association
des petites villes de France (APVF)

Gérard Pelletier
président de l'Association
des maires ruraux de France (AMRF)

LES AUDITIONS PARLEMENTAIRES

5 AVRIL 2007

→ SÉNAT
Commission
des Affaires sociales
Audition sur la démographie médicale
Didier Hoeltgen

30 JANVIER 2007

→ ASSEMBLÉE NATIONALE
Commission
des Affaires sociales
Audition sur le projet de loi instituant
le droit opposable au logement
Georges Mothron

13 DÉCEMBRE 2006

→ SÉNAT
Commission des Lois
Audition sur le projet de loi relatif
à la prévention de la délinquance
Jacques Pélissard

7 DÉCEMBRE 2006

→ ASSEMBLÉE NATIONALE
Commission
des Affaires sociales
Mission d'évaluation et de contrôle des
lois de financement de la sécurité sociale
Françoise Descamps-Crosnier

18 OCTOBRE 2006

→ SÉNAT
Commission des Affaires
sociales
PLF (volet politique de la ville)
Arsène Lux

11 OCTOBRE 2006

→ ASSEMBLÉE NATIONALE
Commission des Affaires
économiques
PLF (volet urbanisme)
Pierre Ducout et Hervé Marseille

3 OCTOBRE 2006

→ ASSEMBLÉE NATIONALE
Délégation aux droits
des femmes
Audition sur le projet de loi tendant
à renforcer l'égal accès des femmes
et des hommes aux mandats électoraux
Jacqueline Gourault

27 SEPTEMBRE 2006

→ ASSEMBLÉE NATIONALE
Commission des Affaires
sociales
Audition sur l'emploi des personnes
handicapées dans les fonctions publiques
Gérard Chabert

LES PRINCIPALES ACTIONS DE PARTENARIAT

L'AMF, intervenant dans tous les domaines de l'action publique, est de ce fait un partenaire privilégié des secteurs public et privé.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS :

→ **LES RUBANS DU PATRIMOINE** Organisés par la Fédération française du bâtiment, l'AMF, Dexia Crédit local et la Fondation du patrimoine, ils récompensent des communes et des structures intercommunales ayant entrepris des travaux de rénovation, de réhabilitation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

→ **LES RUBANS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE** L'AMF, l'AMGVF, Comité 21 et Dexia Crédit Local récompensent, depuis 2002, les collectivités locales pionnières en matière de développement durable.

→ **VILLE AMIE DES ENFANTS** L'AMF et l'Unicef décernent ce label aux villes ayant mis en œuvre des initiatives exemplaires en faveur de l'enfance et de l'éducation à la citoyenneté.

→ **OBSERVATOIRE NATIONAL DES AGENDAS 21 LOCAUX** L'association 4D a créé son site www.dd-pratiques.org, qui recense les expériences menées par des collectivités locales françaises dans le domaine du développement durable.

→ **BRIKKADO** Lancée par l'Unicef en 1995, l'opération a pour objectif de vendre des rouleaux de papier cadeau afin de financer des vaccins contre les maladies infantiles.

→ **PRIX TERRITORIA** L'Observatoire national de l'innovation publique valorise la créativité et le dynamisme des collectivités territoriales en remettant ce prix aux réalisations les plus innovantes.

→ **COLLOQUE SUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS** Organisé par Amorce, il vise à apporter des réponses pratiques aux collectivités locales soucieuses de gérer, dans un cadre juridique adapté, et à l'aide d'un financement efficace, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

→ **VACANCES PROPRES** L'AMF soutient cette campagne incitant au respect de l'environnement des sites de vacances en sensibilisant le public au réflexe du geste propre et en apportant une aide aux communes touristiques confrontées à la prolifération des déchets abandonnés.

→ **VILLES INTERNET** Ce Label national vise à évaluer la politique Internet locale, et récompense les collectivités innovantes dans ce domaine.

→ **CHALLENGE DE LA VILLE LA PLUS SPORTIVE** Ce concours, organisé depuis 1937 par le journal L'Equipe, récompense les communes ayant une politique sportive ambitieuse.

→ **CAMPAGNE « TRIER C'EST CRÉER »** Réalisée par l'AMF et Eco-Emballages, cette campagne nationale d'affichage a eu pour but de sensibiliser le grand public à l'importance du tri et du recyclage des emballages ménagers.

→ **JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE** Organisée par ATD Quart Monde, cette journée veut faire reconnaître la place des personnes en situation de grande pauvreté.

→ **LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE** Initiative du ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables, elle a eu pour thème cette année: « le partage de l'espace de circulation ».

→ **DÉFI POUR LA TERRE** Ce concours est adressé à toutes les communes et groupements de communes qui souhaitent agir pour la planète et sensibiliser les citoyens.



□ DES TEMPS FORTS TOUTE L'ANNÉE

AGENDA DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU DE L'AMF

JANVIER 2007

→ SÉNAT

Signature de la charte du dialogue compétitif et célébration du 5^e anniversaire de la Charte des « services publics locaux ».

→ Rencontre avec Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement.

→ Installation du groupe de travail entre l'AMF et l'Association des communautés de France.

→ Remise par Jacques Pélissard et Jacques Hintzy, président de l'UNICEF des labels « Ville amie des enfants ».

FÉVRIER 2007

→ Réunion préparatoire de la Conférence des finances publiques entre Jacques Pélissard, André Laignel, secrétaire général et le cabinet du Premier ministre.

→ Point Presse de l'AMF animé par Jacques Pélissard, André Laignel, secrétaire général, Jacqueline Gourault, 1^{re} vice présidente et Michel Charasse, trésorier général.

MARS 2007

→ Rencontre entre l'AMF, l'ARF, l'ADF et les représentants du Conseil économique et social sur la réforme de la fiscalité directe locale.

→ Participation de Jacques Pélissard à la rencontre nationale sur la « sécurité routière ».

→ Participation de Jacques Pélissard à la rencontre-débat organisée par la Fédération française du Bâtiment sur « le droit au logement opposable ».

→ Colloque sur l'intercommunalité et mutualisation des services organisé par l'AMF et l'ADCF.

→ Intervention de Jacques Pélissard à la rencontre « experts sur le contrat de partenariat public/privé et les motivations et les attentes de l'Etat et des collectivités locales ».

→ Signature de la convention AMF/EDF.

→ Rencontre de Jacques Pélissard avec Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement et de la recherche.

AVRIL 2007

→ Inauguration par Jacques Pélissard des assises de l'Association des maires d'Ile-de-France.

JUIN 2007

→ Rencontre de Jacques Pélissard avec Christine Boutin, ministre du Logement et de la ville.

→ Rencontre de Jacques Pélissard avec Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale.

JUILLET 2007

→ Rencontre de Jacques Pélissard avec Xavier Bertrand, ministre des Relations sociales et Valérie Létard, secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité.

→ Rencontre de Jacques Pélissard avec Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

→ Participation de Jacques Pélissard aux 6^e rencontres de l'Observatoire de l'action sociale décentralisée.

→ Rencontre de Jacques Pélissard avec Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et avec Jean Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables.

→ Rencontre de Jacques Pélissard avec François Fillon, Premier ministre, et avec Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat chargé des Transports.

→ Rencontre de Jacques Pélissard avec Eric Woerth, ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique.

AOÛT 2007

→ Rencontre de Jacques Pélissard avec Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, de la jeunesse et des sports.

SEPTEMBRE 2007

→ Rencontre de Jacques Pélissard avec Martin Hirsch, Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté.

OCTOBRE 2007

→ Rencontre avec André Santini, secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique.

Les petits déjeuners de l'AMF

25 OCTOBRE 2006

→ Albert Jacquard
généticien

17 JANVIER 2007

→ Pierre Saglio
président d'ATD-Quart-Monde

14 FÉVRIER 2007

→ Jacques Delors
président du Conseil
de l'Emploi des revenus
et de la cohésion sociale

14 MARS 2007

→ Anne-Marie Idrac
présidente de la SNCF

150 saisines
des pouvoirs publics :
lettres, interventions,
amendements...

651 déplacements
et réunions à
l'extérieur

Un réseau efficace

L'action de l'AMF ne peut être complètement efficace qu'en liaison étroite avec les associations départementales, qui sont au cœur du quotidien des élus et leur premier relais vers l'AMF. Ce réseau, constitué par l'AMF et 100 associations départementales de maires, a pour ambition de mener des actions concrètes communes, de développer les échanges d'informations et d'expériences, et de faciliter les initiatives dans chaque département, afin de servir au mieux les intérêts des adhérents.

AMF – AD : une plus grande interactivité
Le contact quotidien avec les associations départementales (présence dans les assemblées générales, intervention de permanents de l'AMF dans les réunions d'information, réponses de l'AMF aux questions, etc.) est essentiel pour l'AMF afin de connaître les préoccupations quotidiennes des élus. Parmi les actions entreprises, on peut souligner :

□ DES OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Les Cahiers du Réseau

2007 marque la seconde année de cette collection qui vise, dans une démarche de mutualisation, à éditer des guides pratiques nourris par les productions de l'AMF et celles des associations départementales : en juin dernier est paru le cahier « **La commune et les associations** » rédigé par l'Association des maires du Loiret. En septembre, le guide « **Le Maire et les lotissements** » rédigé par l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle est paru. A l'occasion du 90^e congrès paraîtra « **Le guide des collectivités éco responsables** » rédigé en partenariat par l'AMF avec l'Ademe.

Poursuite de la restructuration du site de l'AMF

Création d'un nouvel espace réservé aux maires permettant une meilleure interactivité entre ses adhérents et rendant plus visible l'action de lobbying de l'AMF, mise en place d'un espace « associations dépar-

tementales » rénové avec lettres d'informations, notes et tous documents que les AD souhaitent inclure, envoi régulier aux AD d'une lettre électronique d'information pour leur faire part régulièrement des nouveaux documents mis en ligne sur les différents espaces du site.

Les publications

Les Brèves de l'UMO diffusées par voie électronique, La lettre de l'Union amicale des maires du Calvados, Flash Infos de l'Association des maires du Bas-Rhin, le Bulletin d'information de l'Association des maires de l'Aude.

□ DIVERSES ACTIONS ET MANIFESTATIONS

Des liens réguliers avec l'ANDAM

Le 15^e congrès de l'ANDAM a coïncidé cette année avec le 10^e anniversaire de l'Association des maires de la Réunion. Nicolas Desforges, Directeur général des services de l'AMF a représenté à cette occasion Jacques Pélissard. Cette manifestation a coïncidé avec l'organisation de journées de formation pour les élus réunionnais. Afin de permettre à l'ANDAM de développer son site internet, l'AMF lui a apporté une aide de 3 000 €.

L'ANDAM a organisé pour ses adhérents une session de formation sur le thème « **les logiciels libres** » et l'AMF, de son côté, comme c'est le cas depuis 2004, a organisé le 25 septembre dernier une réunion de formation-information à destination des

directeurs d'associations départementales consacrée au régime juridique, financier et fiscal applicable aux associations départementales de maires dans le cadre des activités qu'elle proposent à leurs adhérents et qui entrent dans des secteurs concurrentiels. A la fin de l'année 2006, un bilan de l'initiative conjointe AMF/ANDAM visant à aider les associations départementales à se structurer a été réalisé. Ce document montre que cette initiative a porté ses fruits en permettant aux AD de développer significativement leurs moyens d'information en direction de leurs adhérents, en facilitant les partenariats et en amplifiant les actions de formation et d'information à destination des élus.

Une implication accrue dans les problématiques européennes

Le réseau de l'AMF est de plus en plus sensible aux thématiques européennes. Régulièrement, des délégations sont reçues à Bruxelles par la Maison européenne des pouvoirs locaux français, et des visites des institutions européennes sont organisées à leur attention. Par ailleurs, nombreuses sont les AD qui abordent le thème de l'Europe lors de leur assemblée générale, ou choisissent même, comme l'AD du Bas-Rhin pour son Conseil d'administration, d'organiser leurs réunions à Bruxelles.



Participation de Jacques Pélisard aux assemblées générales

- 17/02/2007 Maires de la Somme
- 10/03/2007 Maires du Jura
- 30/06/2007 Maires du Loiret
- 21/09/2007 Maires de Charente
- 22/09/2007 Maires de Saône-et-Loire
- 24/09/2007 Journée des maires de la Loire à l'occasion de la Foire économique de Saint-Etienne
- 06/10/2007 Maires de l'Oise
- 12/10/2007 Maires de Seine-et-Marne
- 13/10/2007 Maires de Mayenne
- 19/10/2007 Maires de la Drôme
- 20/10/2007 Maires du Tarn
- 17/11/2007 Maires des Vosges

Centenaire et autres anniversaires

2007 est marquée par la célébration du Centenaire de l'AMF. C'est également l'occasion de mettre à l'honneur toutes les associations départementales, et plus particulièrement l'AD du Lot-et-Garonne, créée en 1911 et la plus ancienne du réseau de l'AMF, ainsi que celle du Gard, dernière née en 1998.

Ont également célébré leur :

- 20 ans Territoire de Belfort
- 30 ans Meuse
- 40 ans Haute-Vienne
- 50 ans Hautes-Alpes, Ardennes
- 60 ans Ain, Cantal, Charente-Maritime, Mayenne, Moselle, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Yvelines
- 70 ans Lozère, Orne, Haute-Saône, Haute-Savoie
- 80 ans Haute-Garonne

LES ACTIONS DES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

Développement durable

COTE-D'OR : Restaurer, construire en Côte-d'Or. Partenariat avec le service départemental d'architecture et du patrimoine : prise en compte par les élus du volet payagé dans les permis de construire.

ESSONNE : 3^e forum « Ensemble 91 » consacré aux nouvelles technologies.

CALVADOS : Gestion des déchets d'activité de soins à risques infectieux : réunion avec les élus et mise en place d'une convention soutenue par l'AD et visant à la généralisation dans tout le département des dispositifs de collecte de ce type de déchets.

LOZERE : Partenariat avec le CAUE : réunion de travail avec les maires sur l'initiation à la Haute Qualité Environnementale (HQE).

MOSELLE : Charte départementale pour le développement maîtrisé de l'éolien.

VAR : Signature d'une charte de « bonne conduite » sur la gestion durable des territoires à vocation agricole avec le Conseil Général et la Chambre départementale d'agriculture.

FINISTERE : Signature de la charte pour une reconnaissance partagée de l'agriculture dans l'aménagement du territoire initiée par la Chambre d'agriculture du Finistère.

BAS-RHIN : Convention de partenariat avec Electricité de Strasbourg sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Organisation de réunion d'information pour les maires autour de la maîtrise énergétique des bâtiments, des énergies renouvelables...

VIENNE : En partenariat avec Gaz de France, réunion sur la démarche HQE dans les bâtiments publics et le certificat d'économie d'énergie.

ALPES-MARITIMES : 9^e symposium international de l'eau.

Partenariat avec l'université de Nice, l'UNESCO, le Conseil Général et la Ville de Cannes pour la réalisation de trois at-

liers à destination des élus : « eau et risques naturels », « contrats de baies » et « eau et action départementale ».

La Marianne du Civisme

En partenariat avec l'AMF et en étroite liaison avec les Associations départementales de maires, la Fédération des anciens maires et adjoints de France, a organisé les « Mariannes du civisme » qui visent à récompenser, au niveau départemental et national (lors du 90^e congrès) les communes ayant obtenu le plus fort taux de participation aux élections présidentielles et législatives de 2007.

Services publics

GERS : Signature d'une convention sur la couverture médicale du département avec la Préfecture, le Conseil de l'Ordre des médecins, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) et l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM) afin de favoriser l'installation de nouveaux médecins et de faire connaître aux élus locaux les dispositifs qui favorisent l'installation des médecins, en zone de revitalisation rurale (ZRR) notamment.

CREUSE et ALLIER : Réunion d'information pour les maires en liaison avec la mutualité sociale agricole.

CANTAL : Pour une carte scolaire partagée : signature d'une convention avec l'inspection d'académie afin de mieux planifier les ouvertures et fermetures de classes en fonction, notamment, des évolutions de population et des constructions de nouveaux logements.

COTES D'ARMOR : Schéma départemental des services publics et de proximité : pilotage par l'association départementale en liaison avec la Préfecture et le Conseil Général, de la mise en place de ce document.

AVEYRON : Suivi de la Charte sur l'offre de services publics et au public en milieu



Un réseau
de 100 associations
départementales

rural, participation au comité de suivi de la desserte ferroviaire Paris-Rodez, avec les représentants de l'Etat, les présidents des associations départementales du Lot et de l'Aveyron et les responsables de la SNCF.

Technologies de l'information et de la communication

ALPES DE HAUTE-PROVENCE : Ouverture du site internet www.maires05.com

ARIEGE : Ouverture du site internet www.maisondescommunes-ariege.fr

JURA : Ouverture du site internet www.maires39.fr

SARTHE : Création d'un site partenarial association des maires/Préfecture/Conseil Général. www.communes-de-la-sarthe.eu

SEINE-MARITIME : Mise en place d'une plate-forme de dématérialisation pour les marchés publics.

VENDEE : Mise en place d'une plate-forme d'échanges de données numérisées.

MAYENNE et MAINE-ET-LOIRE :
www.achatspublics49.org
www.achatspublics53.org

Création en commun par les deux associations départementales de l'association « Internet et communication publique » afin de faciliter les créations des sites Internet des communes et de gérer les sites d'hébergement des annonces de marchés publics passés selon la procédure adaptée (337 communes déjà adhérentes).

Partenariats

DEUX-SEVRES : Protocole d'accord avec la section départementale du syndicat national des Directeurs généraux des collectivités locales (actions de sensibilisation, de médiation et de formation des élus). Ce partenariat s'inscrit dans une démarche nationale de rapprochement initiée par l'ANDAM et le syndicat national des directeurs généraux.

OISE : Signature d'une charte en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs avec la Chambre d'agriculture, les chambres consulaires et les organisations professionnelles agricoles.

SEINE-ET-MARNE : Charte de « bon voisinage » avec le syndicat des jeunes agriculteurs de Seine-et-Marne pour rappeler quelques principes du bien vivre ensemble entre population et agriculteurs.

ESSONNE : Partenariat avec la jeune chambre économique visant à récompenser les communes ayant obtenu le plus fort taux de participation au deuxième tour des élections législatives.

GIRONDE : Partenariat avec la Fondation du patrimoine : réunion d'information avec les élus sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti des communes.

ILLE-ET-VILAINE : partenariat avec l'Etablissement français du Sang-Bretagne : informations auprès des maires pour sensibiliser les habitants « au don de soi » sous différentes formes : sang, plasma, moelle osseuse, plaquettes.

ALLIER : plan parité 2005/2007. Partenariat entre l'association des maires et la délégation départementale aux droits des Femmes et à l'égalité : promotion de la parité au travers d'une exposition, d'une enquête départementale sur la place des femmes dans les conseils municipaux et mise en place d'un plan de formation des élues ou futures candidates aux élections municipales.

Les Universités des maires de Guyane, Guadeloupe et Martinique

En collaboration avec Mairie 2000 et l'ANDAFAR, elles se sont tenues, en juillet 2007, avec comme thèmes les nouvelles politiques européennes et nationales d'aménagement du territoire, le développement urbain, les énergies renouvelables et le traitement des déchets.

Dans la vie des AD

→ NOUVEAU PRÉSIDENT

Patrick MAUGARD (Aude)

→ NOUVEAUX PERMANENTS

Guillaume VINCENT (Aude)

Cécile DARDILLAC (Charente-Maritime)

Amaury BODHUIN (Loir-et-Cher) assure

l'intérim de Marie-Béatrice LOISELET en congé parental pour 3 ans.

Tatiana DUPONT (Sarthe)

Mireille MONTAGNE (Savoie)

Christelle CARBONNIER (Haute-Savoie)

Claire BRAQUART (Hérault)



Mairie 2000 et Fonpel



MAIRIE 2000

Mairie 2000 a été conçue, en 1985, par l'AMF, la CDC et la CAECL (devenue depuis Dexia Crédit Local) avec pour mission de développer l'information et la formation des élus locaux, en apportant une assistance technique et financière aux associations départementales de maires (AD). Dans la continuité de cette mission, l'action de Mairie 2000, aux côtés du réseau des AD, a permis en 2006 l'organisation pratique de près de 862 sessions pour plus de 32 000 participants, toutes actions confondues. L'aide financière, qui se double souvent d'un conseil technique et pédagogique, constitue le socle de l'action de Mairie 2000, agissant comme un levier puissant sur l'activité de formation des associations départementales de maires dont les contributions représentent 75 % du coût total des actions subventionnées. Mairie 2000 contribue à une diffusion efficace de l'expertise de ses partenaires sur des sujets en lien avec les préoccupations des élus. Ainsi la confection de fiches de synthèse lancée en 2006 s'est enrichie de

Une mission d'information et de formation des élus locaux

trois titres (*TIC: services innovants, le maire et le réseau de transport d'électricité, les partenariats publics privés*), et un ouvrage sur les services innovants réalisé en partenariat avec France Télécom a pu être diffusé à l'occasion du Congrès des Maires. Mairie 2000 joue un rôle d'interface et d'échange entre des collectivités locales dont l'AMF assure la représentation sur le plan national et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels partenaires de son action. Ce partenariat original adossé à l'Association des maires de France se traduit par l'organisation de manifestations régionales ou interdépartementales sur des thèmes conciliant tout à la fois la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des partenaires associés. C'est dans cet esprit qu'en 2006, quatre journées d'information et d'échanges ont été organisées au bénéfice de près de 400 participants.

Les instances dirigeantes

Président: **Jacques Péliissard** (AMF)
Secrétaire général: **André Laignel** (AMF)
Trésorier: **Philippe Valletoux** (Dexia)
Vice-Présidents:
Jean-Paul Bailly (La Poste)
Pierre Bibollet (OGE)
Directeur général: **Nicolas Desforges** (AMF)
Chargée de mission: **Nathalie Dotres**

Les partenaires de MAIRIE 2000

→ Les membres fondateurs

• AMF • Caisse des Dépôts et Consignations • Dexia Crédit Local

→ Les membres adhérents

• ADEME • AFOM • CIMbéton
• CNP-Assurances • Eco-Emballages
• EDF • FNADE (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement) • France Télécom

Chiffres-clefs 2006

Budget annuel	545 000
Nombre de salariés	2
Nombre de partenaires	21
Nombre d'associations bénéficiaires des aides	62
Nombres de réunions subventionnées	862
Coût total des actions déclaré par les AD	665 374
Montant des subventions accordées	216 397
Nombre de participants déclarés	32 575
Thèmes de formation prédominants	
Finances	233 sessions
Urbanisme	106 sessions
Information (dont TIC)	94 sessions
Environnement	85 sessions

• Gaz de France • Groupement d'entreprises mutuelles d'assurances (représenté par la SMACL) • GPB (Groupement des Professionnels du Bitume) • Groupe La Poste • Ordre des Géomètres Experts
• RTE (Réseau de Transport de l'Electricité)
• SACEM • SPDE (Syndicat professionnel des entreprises de services d'eau et d'assainissement) • UGAP • USIRF (Union des syndicats de l'industrie routière de France)

Annuaire des organismes dédiés à la formation des élus

Pour un élu qui souhaite se former, trouver la formation qui répond à ses besoins est une démarche complexe car il n'existe pratiquement aucun support facile d'accès recensant les offres existantes.

Afin de pallier ce manque, l'Association des maires de France, Mairie 2000 et la Caisse des Dépôts et Consignations, via son service Mairie-conseils, ont lancé « L'annuaire des organismes agréés pour la formation des élus ».

Le site recense les organismes agréés par le ministère de l'Intérieur sur proposition du CNFEL. Il rappelle les dispositions législatives en matière de droit à la formation, et permet aux élus de trouver rapidement un organisme de formation grâce à une sélection thématique et départementale.

Le site est accessible depuis les sites Internet de l'AMF www.amf.asso.fr, de Localtis www.localtis.info et de Mairie-conseils www.mairieconseils.net.



FONPEL, RÉGIME DE RETRAITE PILOTÉ PAR L'ASSOCIATION FONPEL

Créé par l'AMF en 1992, dédié aux élus locaux, piloté par ces derniers, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et un consortium de grandes entreprises d'assurances, contrôlé par un actuaire conseil et un Commissaire aux Comptes indépendants, le régime de retraite complémentaire par capitalisation FONPEL poursuit sa progression régulière: en 2006 plus de 10 000 affiliés, 16,4 millions d'euros de cotisations perçues, soit une progression de 7,8% par rapport à 2005, des réserves de près de 169 millions d'euros, des engagements à hauteur de 162 millions d'euros, et un taux de couverture du régime de 104,75% (rapport entre les provisions et les engagements).

Les actions engagées ces dernières années par l'Association FONPEL et la Caisse des Dépôts et Consignations, en collaboration avec les associations départementales de maires, pour mieux faire connaître ce régime portent leurs fruits. Plusieurs centaines d'élus ont adhéré en 2006, et si un léger tassement est à prévoir

pour 2007, comme lors de chaque année pré-électorale, une très forte augmentation des affiliations au régime devrait suivre en 2008.

Les années d'élections locales sont en effet des années de très forte activité, notamment en adhésions (plus de 2000 en 2001), répartie sur deux périodes: l'une couvrant les mois qui précèdent les élections — car il faut être encore en fonction pour cotiser et surtout racheter des années antérieures — l'autre durant les mois qui suivent ces élections, nombre de nouveaux élus découvrant les avantages de ce régime et l'importance à y adhérer pour compléter l'IRCANTEC.

L'année 2008 fera donc l'objet d'un effort de développement tout particulier avec le concours d'organismes spécialisés.

Une retraite complémentaire sécurisée et performante



Des outils diversifiés

Parmi ses principales obligations, l'AMF exerce, vis à vis de ses 35 600 adhérents, une mission permanente d'information. L'actualité communale et intercommunale est en mouvement continu, c'est la raison pour laquelle *Maires de France*, le magazine et son supplément, la lettre mensuelle, le site Internet, *Maire-Info* ou encore ce rapport annuel s'attachent à diffuser une information régulière et pertinente. Les différents supports d'information ont été rénovés et reconfigurés dans le souci de répondre plus concrètement aux besoins des adhérents.



LES PUBLICATIONS

Maires et présidents de communautés de France

→ La revue

Un magazine de référence dans le monde des collectivités locales et des EPCI
Publiée en début de mois avec près de 17 000 abonnés, cette revue propose le suivi de l'actualité nationale et législative intéressant les collectivités locales : des initiatives à partager, des expériences et des conseils.

→ Le supplément

41 000 exemplaires diffusés

Publiée le 15 de chaque mois, cette lettre de six pages est un véritable outil d'informations pratiques et brèves, soit l'essentiel pour gérer sa commune.

LES SERVICES EN LIGNE

Le site www.amf.asso.fr

99 065 visiteurs sur le 1^{er} semestre 2007
Véritable carrefour de l'actualité pour tous les élus et acteurs locaux, le site Internet se veut un outil de travail performant et évolutif. Outre la présentation des missions et des services de l'AMF, l'internaute peut consulter en ligne ou télécharger des centaines de notes, dossiers, articles, guides et brochures produits par ses services juridiques.

La page d'accueil permet également l'accès à des espaces thématiques réservés aux adhérents et dédiés aux maires, aux présidents d'EPCI et aux associations départementales, à un forum déchets AMF/Rudologia, à un service « offres d'emplois » alimenté par les adhérents et consultable par tout internaute.

Ces espaces sont devenus des plates-formes d'échange d'informations et d'expériences entre les différents départements de métropole et d'Outre-mer.

La newsletter www.maire-info.com

22 755 abonnés par jour

Il s'agit d'un quotidien en ligne gratuit présentant l'actualité des collectivités locales.

www.maire-info.com

29 394 abonnés

1 304 346 visiteurs

(fréquentation mensuelle moyenne 1^{er} semestre 2007)



Maires et présidents de communautés de France
17 000 abonnés

www.amf.asso.fr
99 065 visiteurs
(fréquentation mensuelle moyenne 1^{er} semestre 2007)

LES ÉDITIONS

Les Cahiers du réseau

Lancés en 2006, les Cahiers du réseau sont un ensemble d'ouvrages pratiques destinés aux élus. Co-rédigés par l'AMF et les associations départementales ou avec un partenaire, ils ont ainsi pour but de faire profiter à l'ensemble du réseau de l'AMF des travaux d'intérêt commun réalisés par l'un de ses membres.

La collection comporte à ce jour cinq ouvrages :

- **Le guide des communautés** la coopération intercommunale à fiscalité propre (AMF)
- **Les chemins ruraux** (AD de la Marne) 14 €
- **Le maire et les voies communales** (AD des Vosges) 28 €
- **La commune et les associations** (AD du Loiret) 12 €
- **Le maire et les lotissements** (AD de Meurthe-et-Moselle) 8 €

A paraître prochainement :

- **Le guide de l'éco-responsabilité** rédigé en partenariat avec l'Ademe
- **Le guide du maire** rédigé en partenariat avec le réseau des associations départementales à l'occasion des élections municipales de 2008
- **Le guide du président de l'intercommunalité**

Des guides thématiques

L'AMF édite aussi un ensemble de guides sur les thématiques relevant du domaine de compétences des communes :

- **Le maire et les boues d'épuration** (2006)
- **Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs / AMF / AFOM** (2004)
- **Guide des bonnes pratiques : marchés publics en dessous des seuils** (2004)
- **Guide de l'affermage du service de distribution d'eau potable** (2001)

Certains sont téléchargeables directement sur le site www.amf.asso.fr :

- **Le statut de l'élu local** réactualisé en juillet 2007
- **Le statut de l'élu intercommunal** réactualisé en juillet 2007
- **Le guide des boues d'épuration** (2007)
- **Le guide des communautés** (2007)
- **Code de bonne conduite dans la circulation de l'information entre les maires et le ministère public** (2004)

Rapport sur les finances de l'AMF au cours de l'exercice 2006



Michel CHARASSE
Maire de Puy-Guillaume (63)
Trésorier général de l'AMF

A la clôture du 31 décembre 2006, notre Association dégage un excédent de 2 321 493 €, contre 1 157 371 € en 2005 et 1 666 915 € en 2004.

Nos produits d'exploitation augmentent de 12% : cette augmentation est due pour l'essentiel à une reprise de provisions sur des cotisations impayées pour 531 000 €. Ce sont des cotisations impayées des années précédentes qui ont pu être récupérées grâce à plusieurs relances dans l'année 2006. Le travail de réduction des impayés se poursuit ainsi avec succès.

Nos charges d'exploitation progressent quant à elles de 0,20%, ce qui traduit une remarquable maîtrise des dépenses courantes.

Cet exercice a vu se poursuivre la sectorisation fiscale décidée en 2004 et mise en œuvre en 2005 : toute nouvelle activité est analysée pour déterminer son caractère taxable ou non taxable aux impôts commerciaux.

Ainsi, notre Association a créé en 2006 une collection nationale d'ouvrages intitulée « Les Cahiers du Réseau » : cette activité nouvelle est analysée comme non lucrative car la vente de ces ouvrages est réservée à nos adhérents. A ce sujet, apparaît dans le compte de résultat 2006 une ligne « variations de stocks » : il s'agit de l'évaluation des stocks d'ouvrages des « Cahiers du Réseau » existant à la clôture de l'exercice.

S'agissant de nos activités lucratives, l'excédent net fiscal soumis à l'impôt sur les sociétés s'élève à 334.155 € : l'essentiel de notre excédent global est non lucratif, l'impact fiscal reste donc limité.

En conclusion, les finances de notre Association sont saines et solides et lui permettent d'assumer ses ambitions et de concrétiser ses projets. Notre Association peut ainsi, sans mettre en péril sa situation financière, célébrer dignement son Centenaire en 2007. Elle pourra et devra aussi, en 2008, satisfaire à l'attente de nos collègues nouvellement élus, répondant ainsi pleinement à son objet et à son ambition d'être toujours au service de nos collègues maires et présidents d'EPCI.

Pour garantir la stabilité nécessaire de nos ressources, j'ai proposé à votre Bureau, qui l'a accepté, un taux d'augmentation des cotisations pour 2008 égal à 2%. Comme de coutume, vous serez appelés à vous prononcer sur le taux au cours de notre Assemblée Générale lors du 90^e Congrès des maires.

Je vous remercie vivement de votre confiance.

Rapport général du Commissaire aux Comptes

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

Association des maires de France
41 quai d'Orsay
75007 Paris



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :
→ le contrôle des comptes annuels de l'Association des maires de France tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
→ la justification de nos appréciations,
→ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes de l'Association ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier. Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 17 juillet 2007

Pierre-Henri Scacchi • Serge Gruber
Pierre-Henri Scacchi et Associés
Commissaires aux Comptes

Bilan

→ Bilan

Au 31 décembre 2006

ACTIF	2006	2005
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	161 164	183 269
Immobilisations corporelles	4 156 273	4 316 761
Immobilisations financières	28 268	35 846
Total	4 345 704	4 535 876
Actif circulant		
Stocks	32 999	-
Créances	2 137 647	1 562 542
VMP et disponibilités	12 530 113	10 825 364
Total	14 700 759	12 387 906
Comptes de régularisation	60 272	48 078
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-
TOTAL ACTIF	19 106 735	16 971 860
PASSIF	2006	2005
Capitaux propres		
Fonds de réserve	14 837 971	13 680 600
Résultat de l'exercice (excédent)	2 321 493	1 157 371
Total	17 159 464	14 837 971
Provision pour risques et charges	355 090	608 564
Dettes		
Emprunts auprès d'Ets de crédit	50 372	125 949
Avances, acomptes reçus/commandes	-	-
Dettes fournisseurs-comptes rattachés	514 514	559 863
Dettes fiscales et sociales	897 989	699 129
Autres dettes	101 071	110 317
Produits constatés d'avance	28 235	30 067
Total	1 592 181	1 525 325
TOTAL PASSIF	19 106 735	16 971 860

→ Compte de résultat

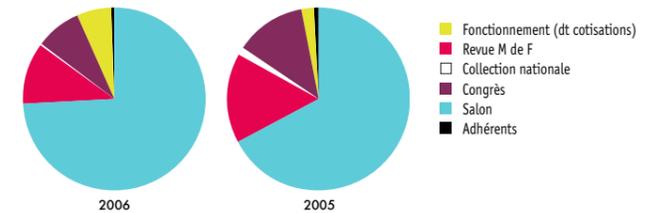
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

	2006	2005
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	10 404 256	9 792 735
Autres	933 080	294 314
Total	11 337 336	10 087 049
Charges d'exploitation		
Variations de stocks	(39579)	
Achats et charges externes	2 601 525	2 761 047
Impôts, taxes et versements assimilés	415 785	375 178
Salaires et traitements	3 438 912	3 442 037
Charges sociales	1 685 959	1 640 164
Dotations	536 881	711 342
Autres charges	402 148	94 942
Total	9 041 631	9 024 710
Résultat d'exploitation	2 295 705	1 062 339
Produits financiers	185 415	179 077
Charges financières	19 860	47 497
Résultat financier	165 555	131 580
Résultat courant avant impôts	2 461 260	1 193 918
Produits exceptionnels	16 415	2 163
Charges exceptionnelles	51 284	24 697
Résultat exceptionnel	(34869)	(22534)
Impôts sur les bénéfices	104 896	14 013
Total des produits	11 539 165	10 268 288
Total des charges	9 217 672	9 110 917
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	2 321 493	1 157 371

→ Les grandes masses

Exercice 2006

PRODUITS (en milliers d'euros)	11 353	
Fonctionnement (dt cotisations)	8 439	74,33%
Revue M de F	1 237	10,90%
Collection nationale	11	0,10%
Congrès	940	8,28%
Salon	692	6,10%
Adhérents	34	0,30%
CHARGES (en milliers d'euros)	9 197	
Charges de fonctionnement	6 197	67,38%
Revue M de F	1 461	15,89%
Collection nationale	111	1,21%
Congrès	1 155	12,56%
Salon	219	2,38%
Adhérents	54	0,59%
RÉSULTAT NET (en milliers d'euros)		
Produits	11 353	
Charges	-9 197	
Résultat financier	165	
RÉSULTAT NET	2 321	



→ Quelques ratios significatifs

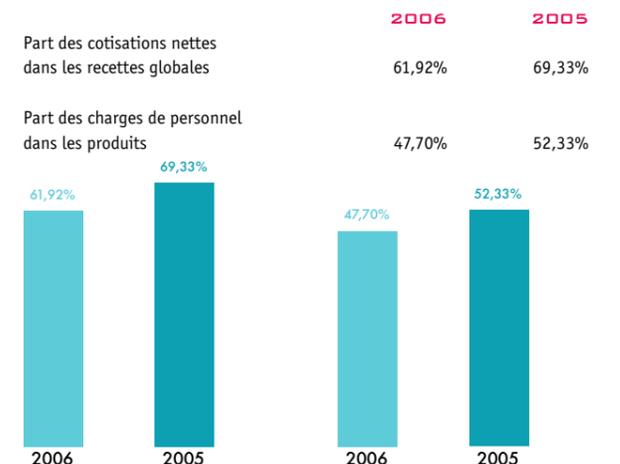
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Taux de cotisations impayées

(situation au 31 mai de l'année suivante)

TYPE D'ADHÉRENTS	Impayés 2006	Impayés 2005
Associations départementales	2,16%	2,00%
Adhérents directs	5,34%	7,56%
Associations départementales (EPCI)	3,20%	5,32%
Adhérents directs (EPCI)	2,81%	4,40%
Total	2,88%	3,43%

→ Pour comprendre l'évolution des cotisations, il est intéressant de suivre 2 ratios :



 Président Jacques Pétiard Lons-Le-Saunier Jura (39)	 Secrétaire général André Laignel Issoudun Indre (36)	 1^{re} Vice-présidente Jacqueline Gourault La Chaussée-Saint-Victor Loir-et-Cher (41)	 Trésorier général Michel Charasse Puy-Guillaume Puy-de-Dôme (63)
---	---	--	---

 Jean-Michel Arnaud Tallard Hautes-Alpes (05)	 Brigitte Barèges Montauban Tarn-et-Garonne (82)	 Michel Bourgain L'Île-Saint-Denis Seine-Saint-Denis (93)	 Maxime Camuzat Saint-Germain-du-Puy Cher (18)	 Gilles Carrez Le Perreux-sur-Marne Val-de-Marne (94)	 Françoise Cartron Artigues-près-Bordeaux Gironde (33)
 Michel Daval Gemelle Ardennes (08)	 Françoise Descamps-Crosnier Rosny-sur-Seine Yvelines (78)	 Joël Duquenoy Arques Pas-de-Calais (62)	 Denis Durand Bengy-sur-Craon Cher (18)	 Paul Durieu Camaret-sur-Ayguès Vaucluse (84)	 Nicole Feidt Toul Meurthe-et-Moselle (54)
 Marie-Louise Fort Sens Yonne (89)	 Michel Guégan La Chapelle-Caro Morbihan (56)	 Anne Guillemot Bron Rhône (69)	 Pierre Hérisson Sevrier Haute-Savoie (74)	 Daniel Hoeffel Handschuheim Bas-Rhin (67)	 Pierre Jarlier Saint-Flour Cantal (15)
 Jean Launay Bretonoux Lot (46)	 Philippe Laurent Sceaux Hauts-de-Seine (92)	 Hervé Marseille Meudon Hauts-de-Seine (92)	 Franck Martin Louviers Eure (27)	 Patrick Masclat Arleux Nord (59)	 Denis Merville Sainneville Seine-Maritime (76)
 Kléber Mesquida Saint-Pons-de-Thomières Hérault (34)	 Alain Outreman Achères Yvelines (78)	 Claude Pernès Rosny-sous-Bois Seine-Saint-Denis (93)	 Jean-Jacques Pignard Villefranche-sur-Saône Rhône (69)	 Jean Proriot Beauzac Haute-Loire (43)	 François Rebsamen Côte-d'Or (21)
 Christophe Rouillon Coulaines Sarthe (72)	 Maud Tallet Champs-sur-Marne Seine-et-Marne (77)	 Michel Vergnier Guéret Creuse (23)			

 Jean-Paul Alduy Perpignan Pyrénées-Orientales	 Alfred Almont Schoelcher Martinique	 Philippe Auberger Joigny Yonne	 Marie-Hélène Aubry Orsay Essonne	 Pierrette Barzu Astis Pyrénées-Atlantiques	 Joël-Guy Bateau Saint-Nazaire Loire-Atlantique	 Pierre Bauchet Flcury-les-Aubrais Loiret	 Bernard Baudoux Aulnoye-Aymeries Nord	 Laurent Beauvais Argentan Orne	 Bruno Bellin Monts-sur-Guesnes Vienne
 Olivier Bertrand Saint-Sylvain Bellegarde Creuse	 Jean-Claude Blin Espalion Indre	 Jean-Pierre Bosino Montataire Oise	 Bernadette Bourzai Egletons Corrèze	 Françoise Bouvier Offemont Territoire-de-Belfort	 Yolande Boyer Chateaulin Finistère	 Pascal Buchet Fontenay-aux-Roses Hauts-de-Seine	 Vincent Capo Canellas Le Bourget Seine-Saint-Denis	 Louis Carles Tonnelles Pyrénées-Orientales	 Gilles Catoire Clichy Hauts-de-Seine
 Caroline Cayeux Beauvais Oise	 Gilbert Cayron Espalion Aveyron	 Alain Cazabonne Baleine Gironde	 Pierre-Yves Collombat Pignarières Var	 François Cornut-Gentille Saint-Dizier Haute-Marne	 Catherine Corrège Escala Hautes-Pyrénées	 Jean-Pierre Cubertaon Lanouaille Dordogne	 François Cullandre Bress Finistère	 Bernard Debreu Saclay Nord	 Paul Deffontaine Willems Nord
 Jean Delaneau Autriche Indre-et-Loire	 Pierre De Rus Saint-Pierre du Perray Essonne	 Alain Delhotat Xiroucourt Meurthe-et-Moselle	 Jean-François Denis Prades Pyrénées-Orientales	 Jean-Jacques Descamps Loches Indre et Loire	 Claude Domezel Volx Alpes de Haute-Provence	 Patrick Douet Bonnoeuil-sur-Marne Val-de-Marne	 René Drouin Moyeuvre-Grande Moselle	 Pierre Ducout Enxas Gironde	 Mireille Elmans Pierre-Bénite Rhône
 Henry Feral Puycelci Tarn	 André Flajolet Saint-Venant Pas-de-Calais	 François Forin Lucey Meurthe-et-Moselle	 Jacques Forte Dax Landes	 Monique François Wezelise Meurthe-et-Moselle	 Jean-Paul Gauzes Ste-Agathe-d'Allerment Seine-Maritime	 Franck Gilard Les Andelys Eure	 Sylvie Gillet de Thorey Meyhet Haute-Savoie	 Dominique Gillot Eragny Val-d'Oise	 Jacques Godfrain Millau Aveyron
 Olivier Henno Saint-André-lez-Lille Nord	 Bruno Joncour Saint-Brieuc Côtes d'Armor	 Jean-Louis Joseph La Bastidonne Vaucluse	 Nadine Kersaudy Cleden-Cap-Sizun Finistère	 Dany Kocher Phalsbourg Moselle	 Jean-Pierre Kuchelida Lievin Pas-de-Calais	 Marie-Agnès Labarre Vert-le-Petit Essonne	 Jean Lacotte Singlyrac Dordogne	 Marcel Larmannou Gisors Eure	 Dominique Leblond Beville-le-Compte Eure-et-Loir
 Brigitte Le Brethon Caen Calvados	 Dominique Lefebvre Cergy Val-d'Oise	 Jean Levain Chaville Hauts-de-Seine	 Jocelyne Longepée Quézac Lozère	 Arsène Lux Verdun Meuse	 Noël Mamère Bègles Gironde	 Catherine Margate Malakoff Hauts-de-Seine	 Philippe Marini Compiègne Oise	 Hervé Mariton Crest Drôme	 Béatrice Marre Noailles Oise
 Jacques-Jean-Paul Martin Nogent-sur-Marne Val-de-Marne	 Danièle Meyer Rhinau Bas-Rhin	 Danielle Michel Saint-Paul-les-Dax Landes	 Pascal Montecot Périsse Bouches-du-Rhône	 Maryvonne Mottin Bernières-sur-Mer Calvados	 Françoise Nicolas Vandœuvre-les-Nancy Meurthe-et-Moselle	 Nicole Paulo Figeac Lot	 Jean-Pierre Pelletier Sées Orne	 Jacques Poulet Villetaneuse Seine-Saint-Denis	 Joël Ratier Saint-Martin-de-Jussac Haute-Vienne
 Pierre Regnault La-Roche-sur-Yon Vendée	 Jean-Benoît Côte-d'Or	 Régine Saint-Criq Soyon Ardèche	 André Santini Issy-les-Moulineaux Hauts-de-Seine	 Michel Savin Domène Isère	 Jean-Pierre Schostek Châtillon Hauts-de-Seine	 René Souchon Aurillac Cantal	 Juliette Soullabaille Corps-Nuds Ille-et-Vilaine	 Bernard Staub La Varenne Maine-et-Loire	 Claude Théronard Châtillon-en-Dunois Eure-et-Loir
 Joël Thalineau Indre et Loire	 Michel Thiollère Saint-Etienne Loire	 André Trillard Saint-Gildas-des-Bois Loire-Atlantique	 Claude Vasquez Grigny Essonne	 Claude Wallendorff Givet Ardennes					







Association des Maires de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933

41, quai d'Orsay
75343 Paris Cedex 07
Tél. : 01 44 18 14 14
Fax : 01 44 18 14 15
www.amf.asso.fr